

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

Artisanat - Commerce - Professions libérales



Les secteurs de proximité : périmètre

Le périmètre d'observation de cette étude est celui des secteurs représentés par l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et dont la liste est précisée en annexe :

- ceux de l'artisanat, ensemble juridiquement défini par la loi 96-603 du 5 juillet 1996, regroupant des activités de fabrication, transformation, réparation ou prestation de service réparties en quatre grandes familles (alimentation, BTP, fabrication, services) ;
- ceux du commerce alimentaire de détail et de l'hôtellerie-restauration
- ceux des activités libérales, qu'ils relèvent des secteurs du droit, de la santé, ou des professions techniques ou du cadre de vie.

Au total, ces secteurs rassemblent les deux tiers des entreprises du secteur marchand. Leurs entreprises sont majoritairement positionnées sur des marchés locaux et régionaux. Elles se distinguent par leur ancrage territorial, la proximité géographique et relationnelle qui les lie à leur clientèle. La formulation « entreprise de proximité », qui est aussi la signature de l'U2P, se réfère à cette caractéristique économique et fonctionnelle des très petites entreprises. Les artisans, commerçants, hôteliers-restaurateurs et professionnels libéraux irriguent en effet l'ensemble du territoire et emploient près de 3,7 millions de salariés, sans compter les très nombreux apprentis et stagiaires formés en alternance.

Remerciements

L'U2P et l'ISM remercient l'URSSAF de sa contribution concernant la mise à disposition de données relatives aux travailleurs salariés et non salariés.



SOMMAIRE

Les dirigeantes d'entreprise	5
1. Plus de 800 000 cheffes d'entreprise dans les secteurs de proximité	
2. 45% des dirigeantes exercent sous le régime micro-entrepreneur	
3. Des choix d'activité spécifiques	
4. Répartition territoriale : une moindre présence dans les régions du Sud-Est	
5. Un âge médian compris entre 40 et 49 ans	
6. Un niveau de diplôme élevé	
7. Conditions de vie : 75% des cheffes d'entreprise vivent en couple	
8. Les $\frac{3}{4}$ des dirigeantes parviennent à concilier vie familiale / vie professionnelle	
Les créatrices d'entreprise	25
9. Les créatrices sont moins expérimentées lorsqu'elles s'installent à leur compte	
10. Moins de financements mobilisés	
11. Les motivations : avant tout le désir d'indépendance	
12. De nombreux parcours de reconversion	
Les salariées	33
13. 45% des salariés de secteurs de proximité sont des femmes, une part en hausse	
14. Les choix de métiers restent centrés sur les services et les fonctions supports	
15. Contrat de travail : plus de CDI et de temps partiel pour les salariées	
16. Salaires : l'écart salarial H/F est stable	
Les apprenties	43
17. Près de 65 000 apprenties formées dans les secteurs de proximité	
18. Métiers préparés : les apprenties font les mêmes choix que leurs aînées	
19. Les apprenties sont plus nombreuses dans les diplômes de niveau Bac et supérieur ..	
Annexe méthodologique	49

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES DIRIGEANTES D'ENTREPRISE

////////////////////



1 Plus de un million de cheffes d'entreprise dans les secteurs de proximité

La fonction de « chef d'entreprise » poursuit sa féminisation dans les secteurs de proximité : de 800.000 en 2017, le nombre de femmes à la tête d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale se monte à 1.060.000 fin 202, soit 40% des chefs d'entreprise du régime indépendant (la part était de 38% en 2017).

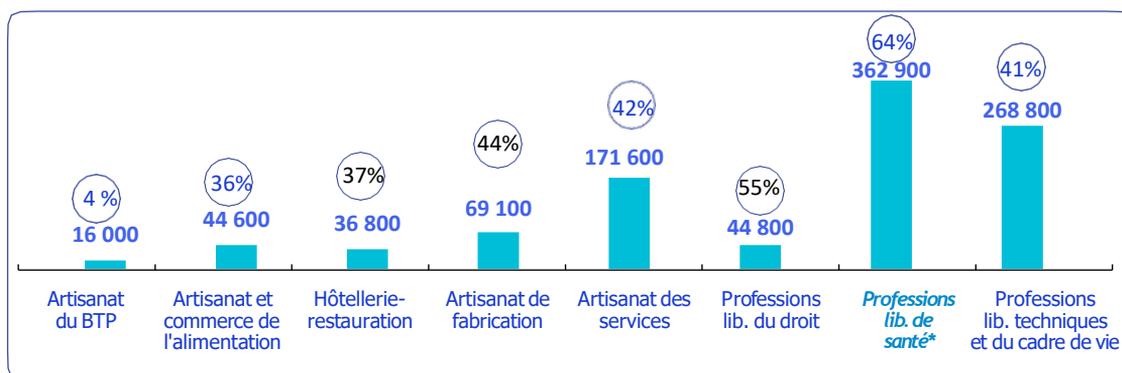
Toutes les familles d'activité de l'U2P sont concernées par cette progression, à l'exception de l'artisanat des services, « bastion » de secteurs déjà très féminisés comme la coiffure, l'esthétique ou le commerce de fleurs.

La part de femmes dirigeantes poursuit sa hausse dans les entreprises libérales de santé, (64% versus 61% en 2017), de même que les entreprises libérales du droit (55% versus 53% en 2017).

La féminisation de la fonction est également forte dans l'artisanat de fabrication (la part de cheffes d'entreprise dans ces activités était de 20% en 1984, 32% en 2015, 36% en 2017 et 44% en 2020). Dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation, la proportion de femmes dirigeantes passe durant la période de 30% à 36%.

Les hommes demeurent surreprésentés parmi les dirigeants des entreprises du BTP (96%), mais la part des femmes progresse de 3 à 4%.

Nombre et part de dirigeantes non salariées d'entreprise par secteur en 2020



Sources : URSSAF - 2020. Champ : indépendants du régime non salarié dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM. * Données DREES et SSI pour les professions libérales de santé. Dans les PL de santé, les professionnelles de santé relevant du secteur conventionné (soit environ les trois quarts des dirigeantes de ce secteur) sont affiliées au régime général de la Sécurité Sociale.

2 45% des dirigeantes ont fait le choix du régime micro-entrepreneur

De plus en plus de dirigeantes exercent sous le régime micro-entrepreneur : la part d'indépendantes ayant fait le choix de ce régime est ainsi passée de 36% en 2017 à 45% en 2020. Cette tendance concerne également les hommes dans une proportion quasi-identique.

Toutefois l'attractivité du régime est très variable selon les secteurs. La part de femmes micro-

entrepreneurs est moins élevée que celle des hommes dans le BTP (27% versus 50%). Elle est en revanche plus forte dans l'artisanat de fabrication (85% versus 52%) et dans les professions libérales techniques et du cadre de vie (80%).

Nombre et part de micro-entrepreneurs parmi les travailleurs indépendants en 2020*

	Nombre de femmes micro-entrepreneurs	Part de micro parmi les indépendantes	Nombre d'hommes micro-entrepreneurs	Part de micro parmi les indépendants
 Artisanat du BTP	4 300	27%	207 100	50%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	16 300	37%	24 000	30%
 Hôtellerie-restauration	2 700	7%	3 900	6%
 Artisanat de fabrication	59 000	85%	46 200	52%
 Artisanat des services	102 100	60%	136 400	58%
 Professions libérales du droit*	-	-	-	-
 Professions libérales de santé**	66 500	18%	14 400	7%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	215 600	80%	247 200	64%
Ensemble	467 500	46%	679 700	45%

Source : URSAFF 2020. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs. Traitement ISM.

*Les professionnels du droit ne peuvent exercer sous le régime micro-entrepreneur.

**Hors professionnels de santé relevant du régime général. Les micro-entrepreneurs exercent des professions de santé non réglementées, ce régime n'étant pas autorisé pour les professions de santé réglementées.

Indépendamment du chef d'entreprise, le choix de ce régime est plus ou moins répandu selon les activités exercées. Il est inexistant dans les professions libérales réglementées, limité dans l'hôtellerie-restauration, mais prépondérant dans de nombreux secteurs de l'artisanat de fabrication. Dans le textile-habillement, secteur historiquement très féminisé, 91% des indépendantes relèvent ainsi du

régime. La part de micro-entrepreneurs est également majoritaire parmi les dirigeantes de nombreuses activités libérales, comme l'enseignement et les services personnels (89%), les services informatiques (80%), le conseil aux entreprises et les professions de santé non réglementées (79%).

I. Les dirigeantes d'entreprise

Nombre et part de femmes micro-entrepreneurs parmi les indépendants

Activité	Nombre de femmes exerçant sous le régime micro-entrepreneur	Part de femmes ayant le régime micro-entrepreneur parmi les indépendants
Textile, habillement, cuir et chaussure	25 000	91%
Enseignement et services personnels	106 600	89%
Artisanat de fabrication d'articles divers	17 200	88%
Travail du bois	2 200	85%
Papier, imprimerie, reproduction	6 100	83%
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	4 900	82%
Récupération	600	82%
Services informatiques	9 300	80%
Intermédiaires du commerce	20 300	79%
Activités de santé humaine non réglementées	58 700	79%
Activités de conseil et de soutien aux entreprises	72 600	79%

Source : URSAFF 2020. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM.

3 Des choix d'activité spécifiques

Malgré la féminisation de la fonction de dirigeant, les choix d'activités demeurent globalement sexués, une situation héritée de l'histoire des métiers (les femmes exerçaient autrefois principalement dans les activités de l'habillement et du soin du linge) et qui perdure en raison des choix de formation des jeunes femmes.

Comme nous le verrons plus loin, les femmes dirigent souvent des entreprises dans les métiers aux- quels elles se sont principalement préparées dès leur formation initiale.

Lors des choix d'orientation, le poids des représentations et des préjugés encore très répandus chez les jeunes femmes, leurs parents ou les équipes éducatives restreint les choix de formation aux métiers traditionnellement féminins, comme les métiers de gestion, du commerce, ceux du textile-habillement, des soins à la personne (soins de beauté, coiffure), de la fleuristerie, ou à certaines professions libérales (la formation, les professions de la santé et du droit...).

De nombreux secteurs restent peu attractifs pour les femmes, comme les activités du BTP (les dirigeantes d'entreprise y sont plus présentes dans les travaux de finition peinture-revêtements). Peu de femmes sont à la tête d'entreprises du travail des métaux (elles pilotent 7 % des entreprises), des services automobiles (6%), de réparation de machines et équipements (4 %) ou des services informatiques (13 %).

En nombre, les plus grosses cohortes de cheffes d'entreprises exercent dans les activités suivantes :

- la formation et les services personnels (120.400 cheffes d'entreprise) ;
- les professions libérales de santé (362.900 dont 112.000 infirmières) ;
- Les soins à la personne (coiffure, esthétique (106.200).

Part des dirigeantes d'entreprise par secteur en 2020

	Part des femmes dans le total des indépendants de l'activité	Nombre de dirigeantes d'entreprise non salariées
 Artisanat du BTP	4%	16 000
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	3%	3 300
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	5%	600
Démolition, terrassement, forages et sondages	4%	700
Génie Civil	6%	100
Cloisonnement, travaux de finition	5%	8 200
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	3%	3 100
 Artisanat et commerce de l'alimentation	36%	44 600
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	30%	8 400
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	35%	11 000
Fabrication de produits alimentaires	45%	4 000
Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs et marchés	38%	21 200
 Hôtellerie-Restauration	37%	36 800

I. Les dirigeantes d'entreprise

	Part des femmes dans le total des dirigeants non salariés de l'activité	Nombre de dirigeantes d'entreprise non salariées
 Artisanat de fabrication	44%	69 100
Fabrication d'articles divers	60%	19 600
Fabrication de meubles	28%	3 600
Travail du bois	25%	2 600
Papier, imprimerie, reproduction	44%	7 300
Récupération	11%	700
Réparation et installation de machines et d'équipements industriels	4%	800
Travail des métaux	7%	1 200
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	48%	5 900
Textile, habillement, cuir et chaussures	85%	27 500
 Artisanat des services	42%	171 600
Activités de réparation, hors automobile	21%	8300
Services automobiles	6%	3400
Autres services	35%	48400
Soins à la personne (coiffure, esthétique)	90%	106200
Transports	9%	5300
 Professions libérales du droit	55%	44 800
 Professions libérales de santé*	64%	362 900
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	41%	268 800
Activités comptables	27%	3 400
Activités de conseil et de soutien aux entreprises (conseil en gestion, ingénierie, études techniques, études de marché, traduction, etc.)	37%	92 100
Activités d'enquête	23%	100
Agents et courtiers d'assurances	24%	4 800
Architectes et géomètres	34%	10 700
Formation et services personnels	61%	120 400
Intermédiaires du commerce	40%	25 600
Services informatiques	14%	11 600
ENSEMBLE	40 %	1 005 700

Source : URSAFF 2020. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). Traitement ISM.

* Données DREES /SSI - Dirigeantes ayant une activité libérale exclusive et/ou mixte, affiliées au régime indépendant ou général.

4 Répartition territoriale : des dirigeantes moins présentes dans les régions du Sud-Est

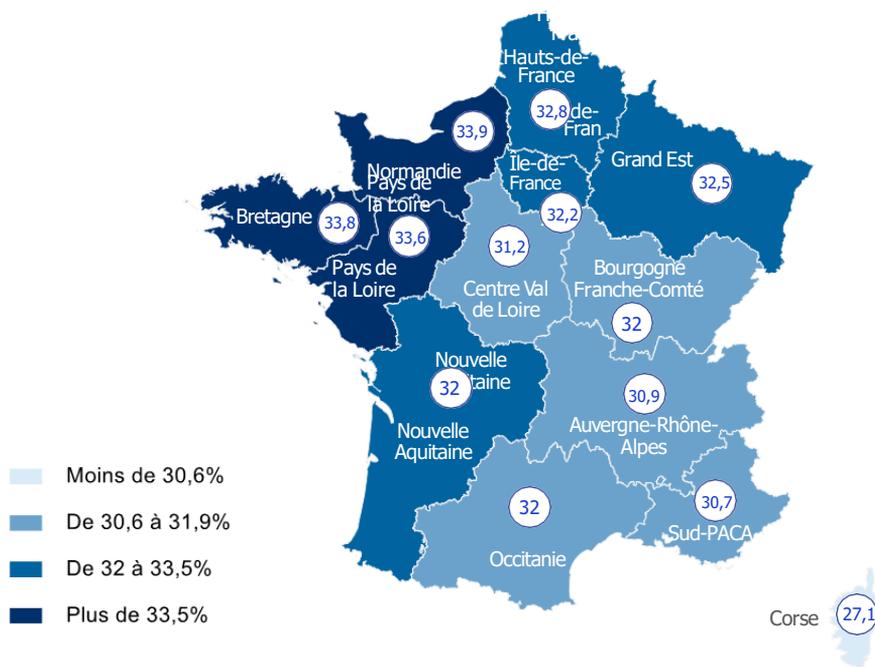
La répartition des dirigeantes d'entreprise des secteurs de proximité sur le territoire national connaît des disparités. Selon le Recensement de la population, les dirigeantes sont davantage présentes dans les régions du Nord-Ouest du territoire (Normandie, Bretagne et Pays de la Loire). En revanche, elles sont moins proportionnellement moins souvent localisées dans les régions Corse, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

On observe également une disparité entre les secteurs. Dans les entreprises artisanales et commerciales, la part des femmes parmi les chefs

d'entreprise est plus élevée en Normandie (29,6%), dans les Hauts-de-France (28,8 %) et en Bretagne (28,5 %). Elle est la plus faible en Ile-de-France (20,9%).

Dans les entreprises libérales en revanche, les femmes sont plus présentes dans le Sud-Ouest (Occitanie, 44,8 % et Nouvelle-Aquitaine, 44,3 %), ainsi qu'en Bretagne (44,3 %). La part de dirigeantes libérales est la plus faible dans la région des Hauts-de-France (39,7%).

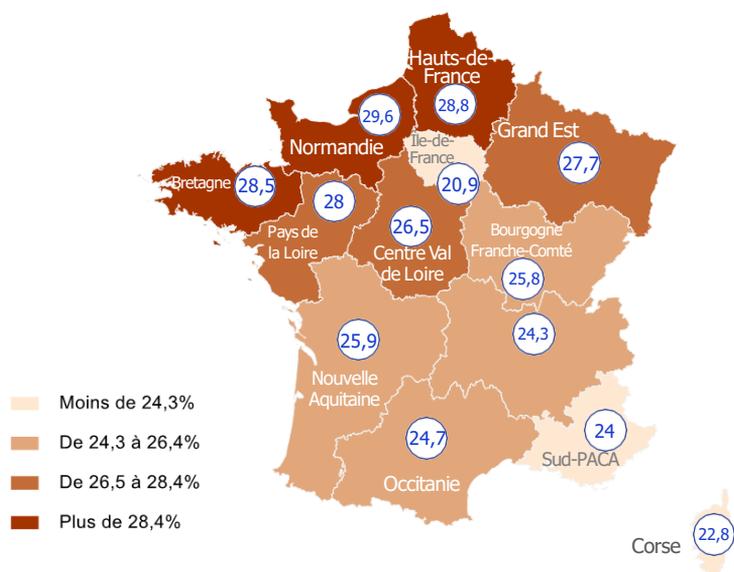
Part de dirigeantes parmi les chefs d'entreprise des secteurs de proximité par région (%)



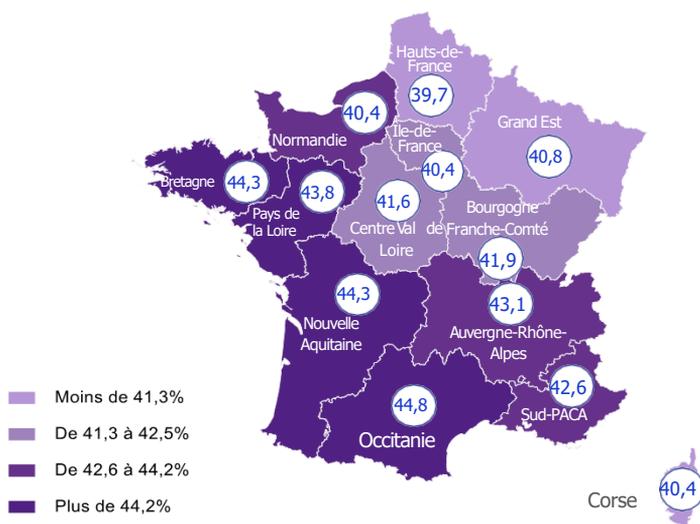
Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Part de dirigeantes parmi les chefs d'entreprise (%)

Artisanat et commerce



Professions libérales



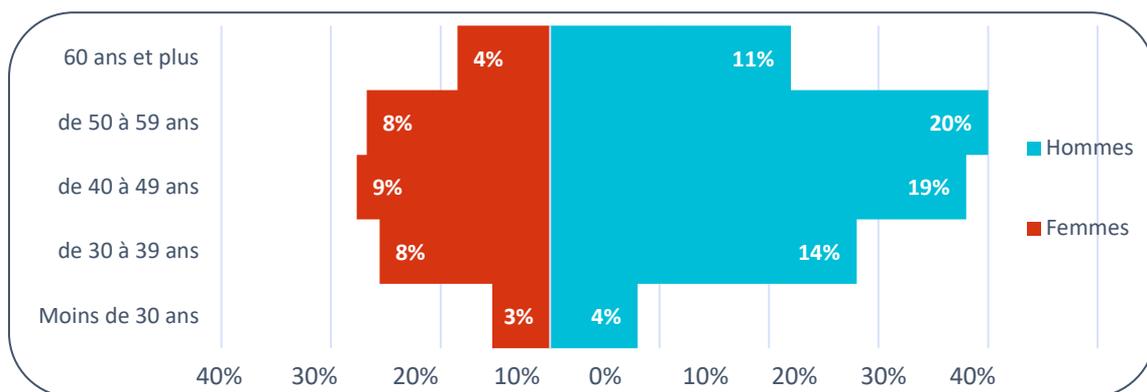
Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

5 Un âge médian compris entre 40 et 49 ans

Les dirigeantes sont plus jeunes que leurs homologues masculins : 32% d'entre elles ont moins de 40 ans, au lieu de 27% pour les hommes. Une majorité de femmes (28%) sont d'ailleurs âgées de 40 à 49 ans, alors que la part d'hommes dirigeants est la plus élevée parmi les cinquantenaires. Entre 2015 et 2018,

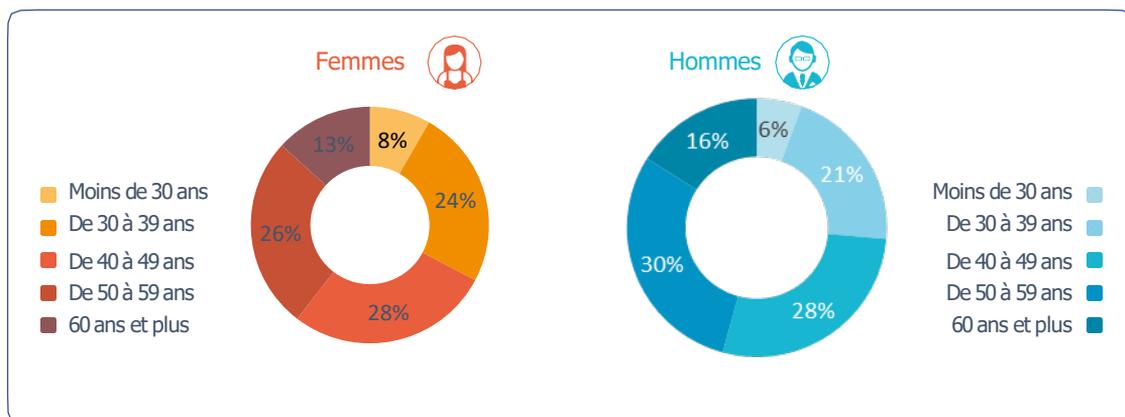
on observe un vieillissement des dirigeantes (un phénomène qui concerne également les hommes) : la part des moins de 30 ans passe de 11% à 8%, et celle des plus de 60 ans de 10% à 13%, ce qui est lié en partie à l'allongement de la vie professionnelle.

Pyramide des âges des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité en fonction de leur âge

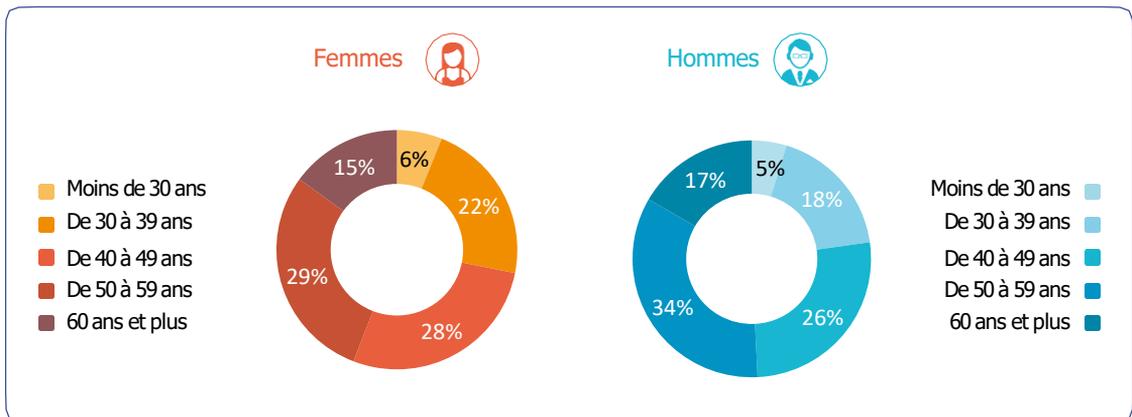


Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

On constate également quelques spécificités sectorielles. Les dirigeantes sont plus âgées dans les secteurs de l'artisanat de fabrication et dans les professions libérales de santé : 44 % des dirigeantes de l'artisanat de fabrication (versus

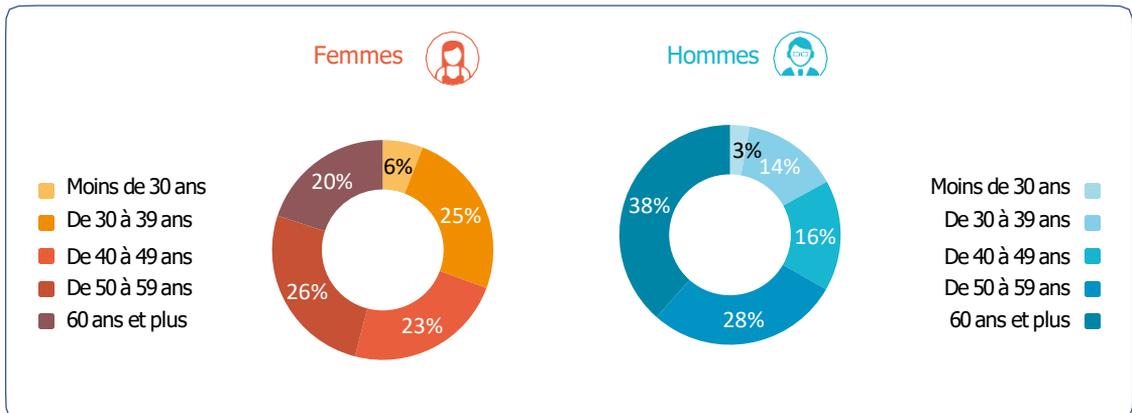
51% des dirigeants) ont 50 ans et plus ; ce taux monte à 46 % pour les dirigeantes des entreprises libérales de santé (versus 66 % pour les dirigeants).

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise de l'artisanat de fabrication en fonction de leur âge



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise libérale de santé en fonction de leur âge



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

I. Les dirigeantes d'entreprise

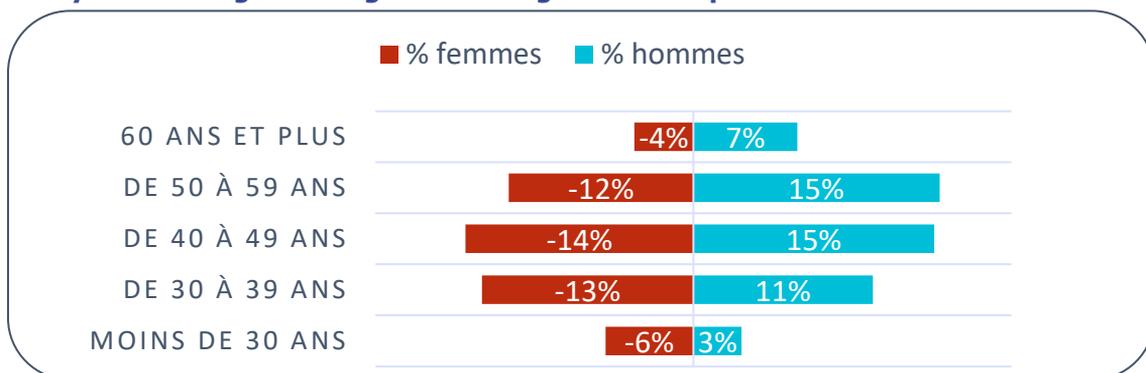
Les professions libérales du droit et de l'artisanat des services se caractérisent quant à eux par la part importante des dirigeantes de moins de 40 ans :

- dans les services, cela est lié sans doute à un effet sectoriel (les femmes sont prépondérantes dans les soins à la personne où elles

s'installent plus jeunes que dans la moyenne des secteurs) ;

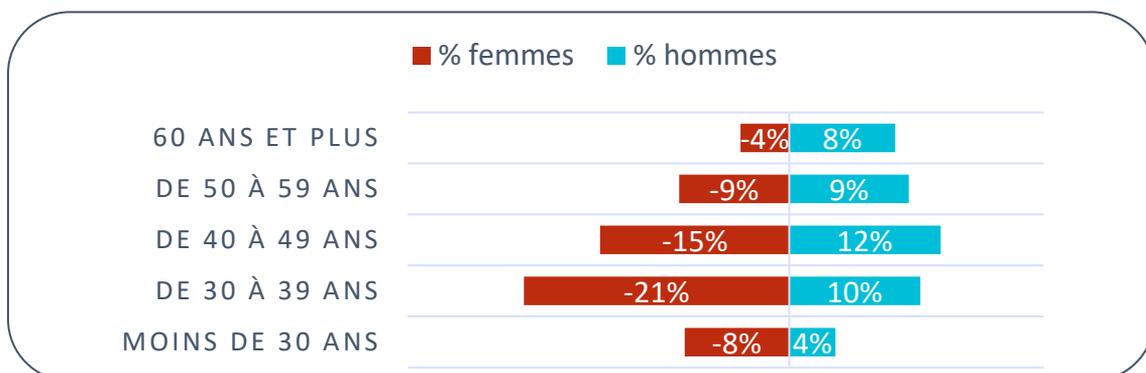
- dans les professions juridiques, ces données sont révélatrices d'une féminisation plus récente de ces activités.

Pyramide des âges des dirigeantes et dirigeants d'entreprise de l'artisanat des services



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Pyramide des âges des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des professions libérales du droit



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

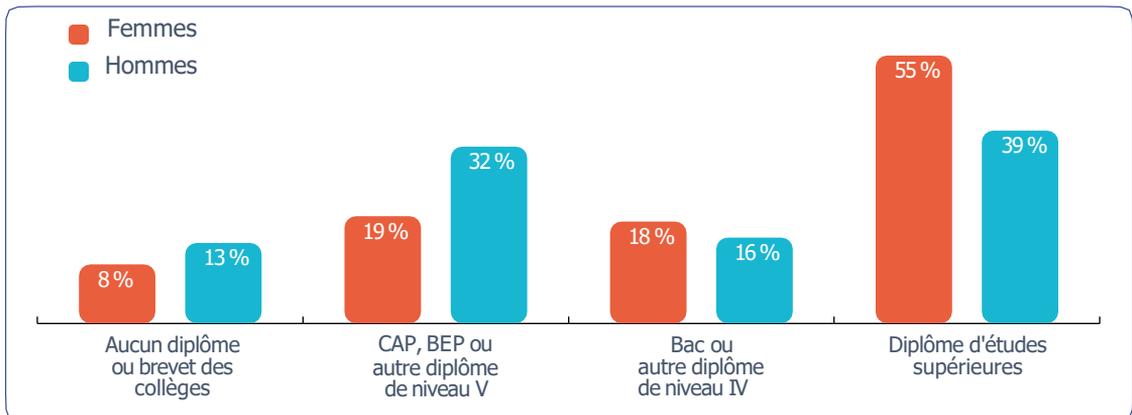
6

Un niveau de diplôme plus élevé dans les activités artisanales et commerciales

Dans les secteurs de proximité, un type de diplôme est souvent requis pour pouvoir exercer (CAP dans les métiers de l'artisanat, diplômes d'État de niveau III, II ou I dans les professions libérales réglementées). Cette réglementation explique les disparités de diplôme observées d'un secteur à l'autre. Les dirigeantes d'entreprise des secteurs de proximité se démarquent toutefois de leurs homologues masculins par un niveau d'études

plus élevé, notamment dans les activités artisanales et commerciales. D'une manière générale, elles sont plus nombreuses à avoir un diplôme d'études supérieures (55 %, alors que la part est de 39 % pour les hommes). Le niveau d'études est par ailleurs tendanciellement en hausse (en 2015, 50% des dirigeantes étaient diplômées de l'enseignement supérieur).

Niveau de diplôme des dirigeantes et dirigeants dans les secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Dans l'artisanat des services, le niveau plus élevé en matière de diplômes détenus s'explique en partie par l'obligation de détention d'un titre de niveau IV pour exercer l'activité de coiffure, cette contrainte n'existant pas pour les activités exercées principalement par des hommes (comme les services automobiles ou les activités de réparation).

Cet argument ne s'applique cependant pas aux activités de l'artisanat et du commerce de l'alimentation, de l'artisanat du BTP, de la fabrication ou de l'hôtellerie-restauration. Deux autres facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette distinction dans les parcours scolaires des dirigeants et des dirigeantes d'entreprise :

- celles qui se sont formées au métier de leur entreprise ont poussé plus loin leur parcours de formation ;
- une partie des dirigeantes ont réalisé leur parcours de formation dans un autre domaine que le métier de leur entreprise. Elles ont pu accéder à cette fonction, soit à l'occasion d'une reconversion, soit en raison d'une alliance familiale.

Dans les professions libérales, le niveau de diplôme est plus homogène entre les hommes et les femmes chefs d'entreprise.

I. Les dirigeantes d'entreprise

Diplôme le plus élevé détenu par les dirigeants des secteurs de proximité

		Aucun diplôme ou brevet des collèges	CAP, BEP ou autre diplôme de niveau V	Bac ou autre diplôme de niveau IV	Diplôme d'études supérieures
 Artisanat du BTP	Femmes	15%	27%	27%	31%
	Hommes	18%	48%	20%	14%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	17%	35%	24%	24%
	Hommes	11%	60%	16%	12%
 Hôtellerie-restauration	Femmes	22%	29%	23%	26%
	Hommes	18%	38%	21%	23%
 Artisanat de fabrication	Femmes	11%	21%	26%	43%
	Hommes	14%	40%	20%	25%
 Artisanat des services	Femmes	7%	42%	38%	14%
	Hommes	17%	43%	23%	16%
 Professions libérales du droit	Femmes	≤ 1%	≤ 1%	≤ 1%	98%
	Hommes	≤ 1%	≤ 1%	≤ 1%	96%
 Professions libérales de santé	Femmes	≤ 1%	≤ 1%	≤ 3%	95%
	Hommes	≤ 1%	≤ 1%	≤ 2%	96%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	≤ 2%	≤ 2%	5%	91%
	Hommes	≤ 3%	≤ 3%	7%	87%
Total	Femmes	6%	18%	17%	58%
	Hommes	13%	34%	16%	37%

Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

7

Conditions de vie : 75% des dirigeantes vivent en couple

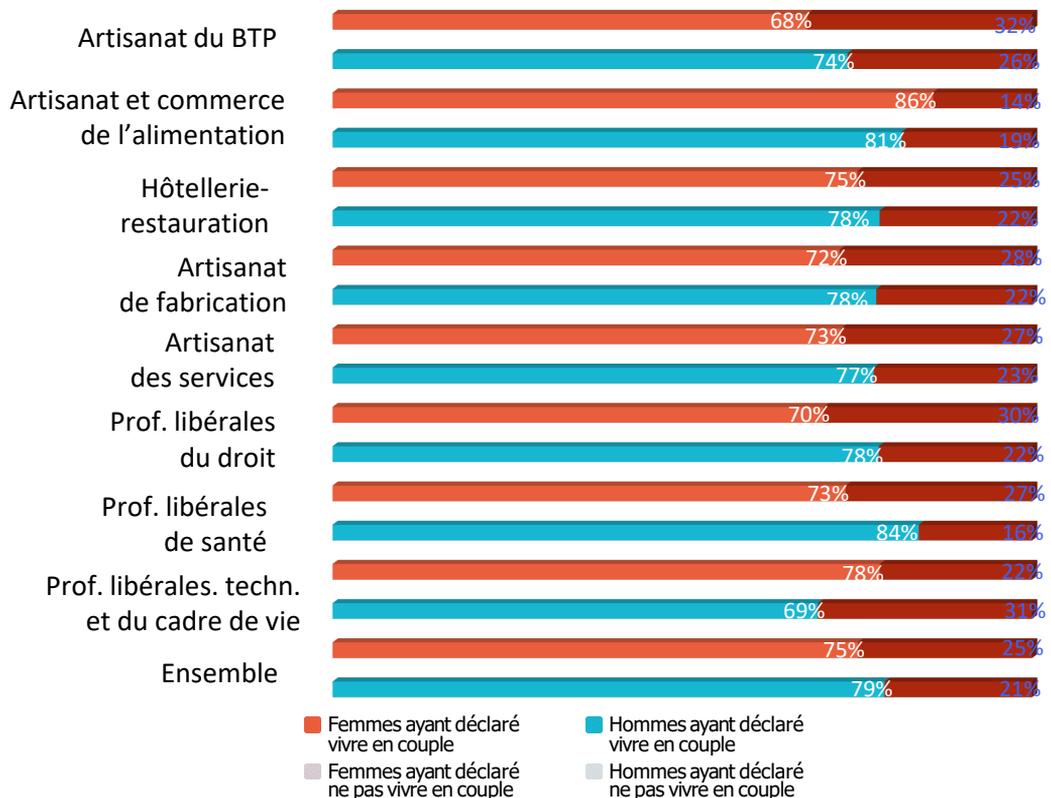
D'autres caractéristiques socio-démographiques différencient les dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité. Concernant leur situation familiale, les dirigeantes sont ainsi moins nombreuses à vivre en couple : elles sont 75 % contre 79 % des hommes.

L'écart observé dans la situation familiale tend toutefois à diminuer (la part de dirigeantes vivant en couple était de 72% en 2015).

L'écart est le plus élevé (11 points) est constaté dans les professions libérales de santé, une situation qui peut résulter de la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle dans ces activités.

Deux secteurs échappent à cette caractéristique : l'artisanat et le commerce de l'alimentation (où les entreprises sont souvent pilotées en couple), ainsi que les professions libérales techniques et du cadre de vie).

Situation familiale des dirigeants



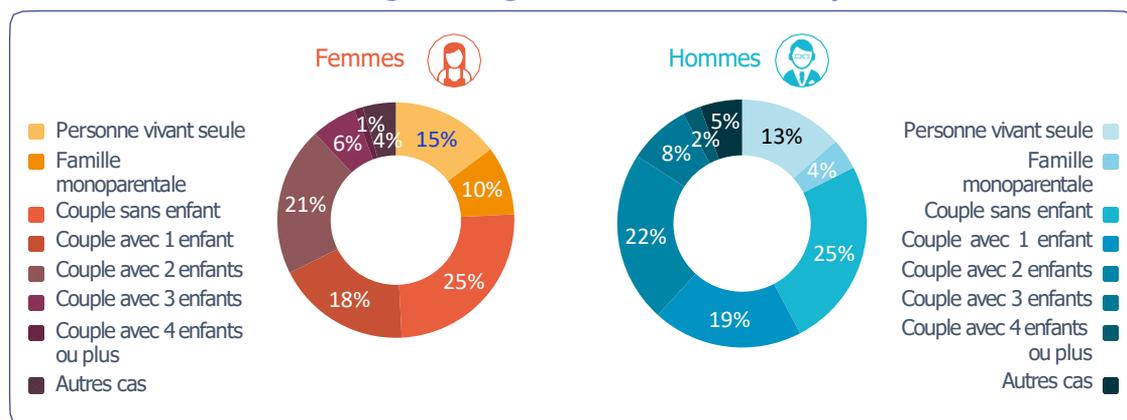
Source: INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

I. Les dirigeantes d'entreprise

Des différences sur la structure familiale du ménage sont également visibles. En effet, dans l'ensemble des secteurs de proximité, les dirigeantes vivent plus souvent en famille monoparentale que les hommes (10 % contre 4 % de dirigeants) et

lorsqu'elles sont en couple, elles ont moins d'enfants que les dirigeants. L'investissement professionnel des dirigeantes semble ainsi avoir plus d'impact sur leur vie personnelle et familiale que pour les dirigeants.

Structure familiale du ménage des dirigeants dans les secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Cette tendance s'observe dans l'ensemble des secteurs de proximité :

- dans les activités artisanales de services, parmi les plus féminisées, ou dans les professions libérales techniques et du cadre de vie, 12 et

11% des dirigeantes vivent en famille monoparentale versus 5 et 4% des dirigeants ;

- dans les professions libérales du droit, 7 % des professionnelles vivent en couple avec trois enfants ou plus, au lieu de 11 % des hommes.

Structure familiale du ménage des dirigeants par secteur de proximité

		Famille monoparentale	Couple avec 3 enfants ou plus
 Artisanat du BTP	Femmes	8 %	9 %
	Hommes	4 %	12 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	6 %	9 %
	Hommes	4 %	11 %
 Hôtellerie-restauration	Femmes	9 %	6 %
	Hommes	4 %	8 %
 Artisanat de fabrication	Femmes	9 %	8 %
	Hommes	5 %	8 %
 Artisanat des services	Femmes	12 %	6 %
	Hommes	5 %	12 %
 Professions libérales du droit	Femmes	8 %	7 %
	Hommes	3 %	11 %
 Professions libérales de santé	Femmes	8 %	9 %
	Hommes	3 %	9 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	11 %	7 %
	Hommes	4 %	9 %
Total	Femmes	10 %	7 %
	Hommes	4 %	10 %

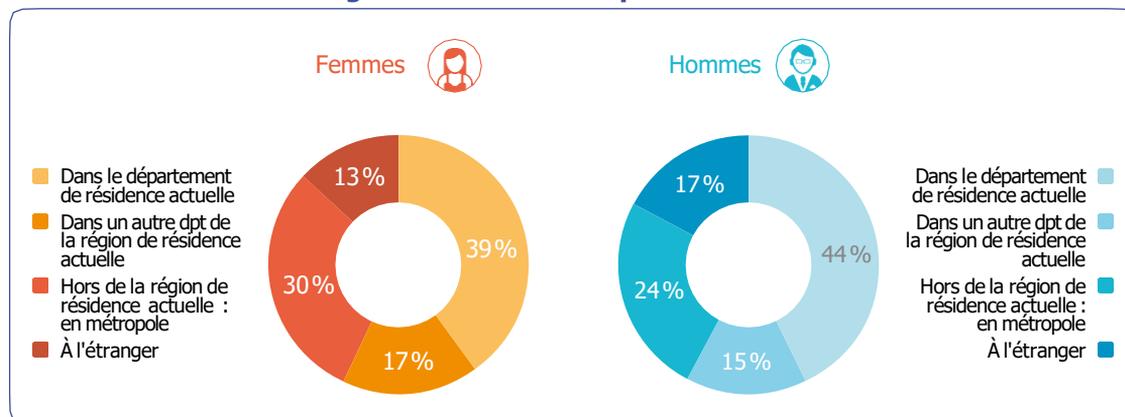
Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Les dirigeantes d'entreprise apparaissent enfin un peu plus mobiles géographiquement dans leur parcours de vie que les dirigeants. Elles sont plus nombreuses à résider en dehors de leur département de naissance.

Elles sont en revanche moins souvent issues de l'immigration que leurs homologues masculins (13 % de dirigeantes sont nées à l'étranger, contre 17 % de dirigeants).

I. Les dirigeantes d'entreprise

Lieu de naissance des dirigeants des secteurs de proximité

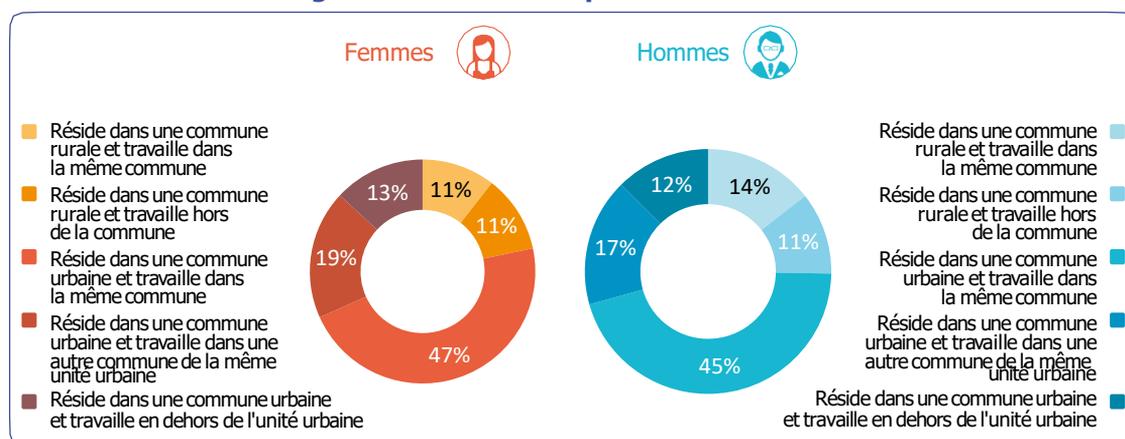


Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Clé de lecture : 39% de femmes résident actuellement dans leur département de naissance. Traitement ISM.

Les dirigeantes d'entreprise sont enfin un peu plus nombreuses à résider en milieu urbain, mais il s'agit probablement d'un effet sectoriel : l'activité a un impact plus important que le sexe pour déterminer le lieu de résidence et d'exercice professionnel.

Les artisans et commerçants travaillent et résident ainsi davantage dans une commune rurale que les dirigeants d'entreprise libérale qui eux, sont principalement installés en milieu urbain.

Lieu de travail des dirigeants des secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

Lieu de travail des dirigeants des secteurs de proximité

		Réside dans une commune rurale et travaille dans la même commune
 Artisanat du BTP	Femmes	21 %
	Hommes	21 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	21 %
	Hommes	17 %
 Hôtellerie-restauration	Femmes	22 %
	Hommes	15 %
 Artisanat de fabrication	Femmes	23 %
	Hommes	18 %
 Artisanat des services	Femmes	13 %
	Hommes	11 %
 Professions libérales du droit	Femmes	1 %
	Hommes	1 %
 Professions libérales de santé	Femmes	4 %
	Hommes	4 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	7 %
	Hommes	7 %
Total	Femmes	11%
	Hommes	14 %

Source : INSEE, Recensement de la Population 2018. Traitement ISM.

8

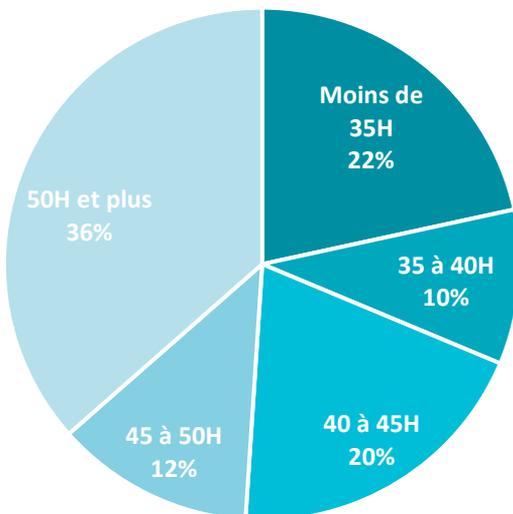
Les ¾ des dirigeantes parviennent à concilier vie professionnelle et vie familiale

Pour en savoir plus sur la conciliation vie familiale/vie professionnelle, une enquête complémentaire a été réalisée par l'U2P, l'ISM et MAAF auprès de 550 chefs d'entreprise artisanale, commerciale et libérale. Sans surprise, 80% des dirigeantes travaillent plus de 35H par semaine, la médiane étant de 42H. Un tiers d'entre elles consacre plus de 50H semaine à leur activité professionnelle.

Près d'une dirigeante sur cinq travaille néanmoins moins de 35H, majoritairement sous régime micro-entrepreneur.

Le statut de dirigeante permet de fait d'aménager son temps et sa charge de travail de travail, sans doute plus facilement que le statut de salariée : ainsi, les deux tiers des répondantes à l'enquête ont aménagé leurs horaires, plus de la moitié leur charge de travail. Ces taux sont encore plus élevés s'agissant de dirigeantes chargées de famille.

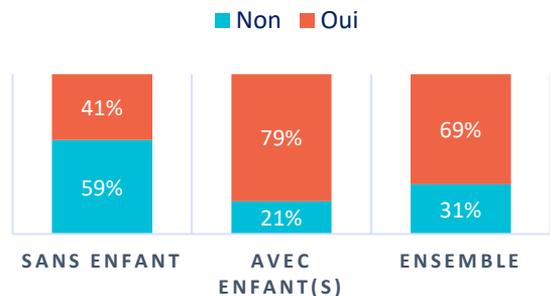
Durée de travail hebdomadaire des dirigeantes



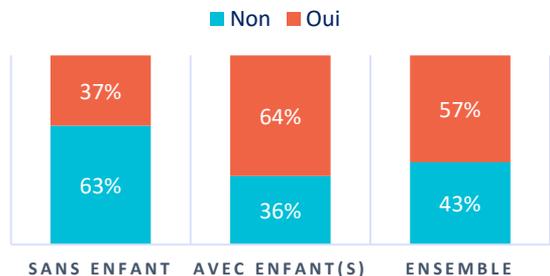
Durée de travail hebdomadaire médiane

- sans enfant : 45 heures
- avec enfant : 40 heures

Avez-vous aménagé vos horaires pour concilier vie familiale et vie professionnelle ?



Avez-vous aménagé votre charge de travail pour concilier vie familiale et vie professionnelle ?



Source : enquête ISM/U2P/MAAF –janv 2022 – résultats provisoires – base 517 réponses exprimées

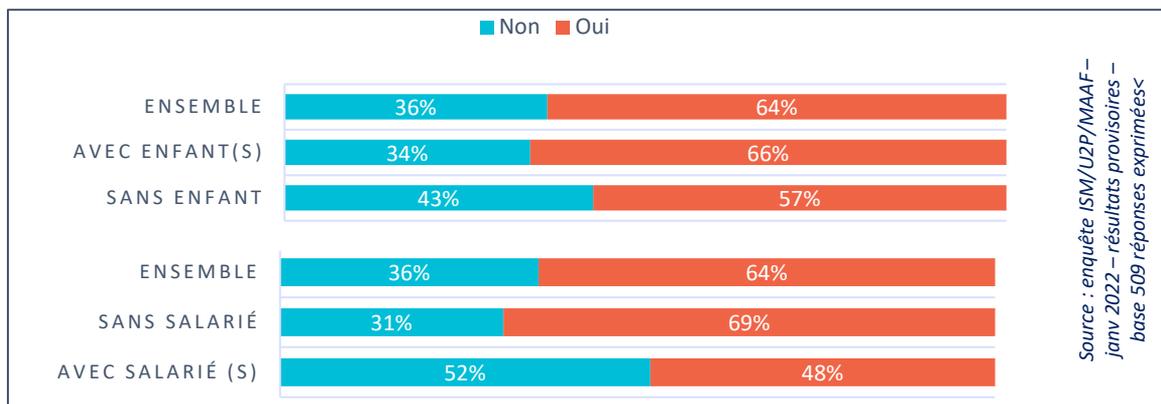
I. Les dirigeantes d'entreprise

Contrairement aux idées reçues, les résultats de cette enquête tendent à montrer que la fonction de dirigeant n'a pas l'impact délétère attendu sur l'équilibre vie familiale / vie professionnelle : les deux tiers des dirigeantes interrogées, notamment les dirigeantes avec enfants, déclarent au contraire que le fait d'être à son compte améliore cet équilibre de vie. Plus que la charge familiale, c'est la taille de l'entreprise qui semble avoir une incidence négative sur l'équilibre vie familiale/vie professionnelle : les dirigeantes d'entreprises avec salariés sont ainsi moins nombreuses (48%) à partager cet avis.

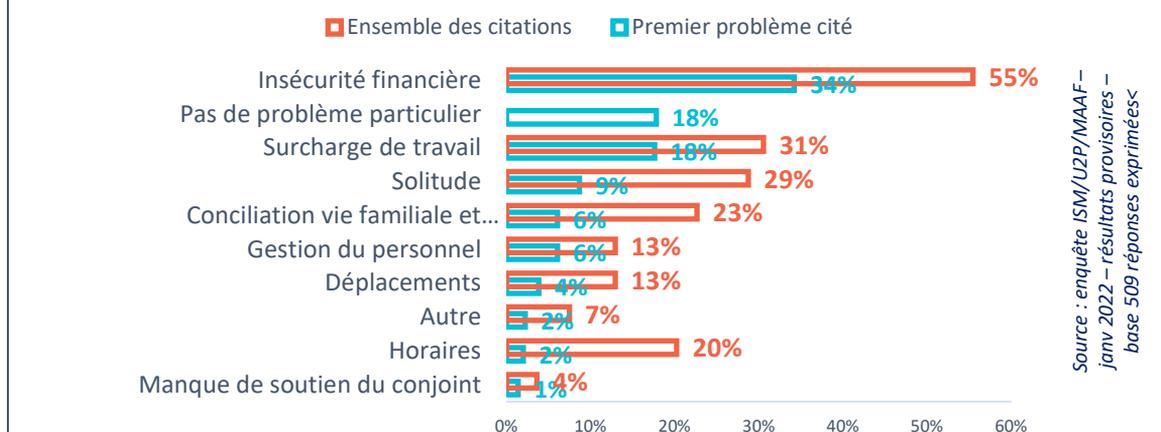
De fait, les dirigeantes apparaissent d'abord préoccupées par les questions économiques (l'insécurité financière), puis par la charge d'activité, la solitude. L'équilibre vie familiale/vie professionnelle est un problème pour un quart des dirigeantes (il s'agit du problème N°1 pour 6% d'entre elles).

Malgré un niveau de stress élevé lié à l'activité professionnelle (noté en moyenne 6,4/10), les dirigeantes évaluent à 7,7/10 leur niveau de satisfaction concernant leur épanouissement personnel.

Dans votre activité, pensez-vous que le fait d'être à son compte ou de diriger une entreprise améliore l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle ?



Au-delà de l'impact de la crise sanitaire, quels sont les principaux problèmes rencontrés actuellement dans votre activité ? (merci de hiérarchiser les trois plus importants)



Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES CREATRICES D'ENTREPRISE

////////////////////



Les créatrices sont globalement moins expérimentées lorsqu'elles s'installent à leur compte

La création d'entreprise intervient généralement dans les secteurs de proximité en seconde partie de carrière : avant de créer leur entreprise, les femmes des secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales étaient ainsi majoritairement salariées ou à la recherche d'un emploi. On constate que la part de femmes précédemment au chômage est plus élevée dans les secteurs de l'alimentation (34%) et de l'hôtellerie-restauration (34%).

Bien que plus diplômées que leurs homologues masculins, les créatrices d'entreprises apparaissent globalement moins expérimentées que les hommes :

- plus d'une sur dix était sans activité avant de créer leur entreprise dans l'artisanat du BTP, l'alimentation et l'hôtellerie-restauration ;

- la part de celles qui avaient déjà conduit une aventure entrepreneuriale est inférieure à celle des hommes dans tous les secteurs, sauf l'artisanat des services.

Les « autres » situations avant installation (agents de la fonction publique, retraitées, intérimaires, étudiantes) sont minoritaires. Deux secteurs font néanmoins exception :

- Les créatrices des professions libérales de la santé se caractérisent par la forte proportion d'anciennes salariées de la fonction publique (32% contre 18% des hommes).
- Quant aux créatrices des professions libérales du droit, 39% étaient auparavant étudiantes (29% des hommes), l'installation intervenant plus souvent dans ce secteur en première partie de parcours professionnel.

Situation immédiate avant la création d'entreprise dans les secteurs de proximité

		Salarié	Au chômage	Dirigeant d'entreprise	Sans activité	Autres situations*
	Femmes	42%	23%	15%	16%	4%
	Hommes	41%	23%	26%	3%	7%
	Femmes	24%	34%	23%	10%	9%
	Hommes	35%	20%	36%	2%	7%
	Femmes	28%	34%	22%	11%	5%
	Hommes	30%	24%	34%	4%	8%
	Femmes	35%	26%	26%	3%	10%
	Hommes	32%	21%	37%	3%	7%
	Femmes	37%	25%	25%	7%	6%
	Hommes	35%	25%	27%	6%	7%
	Femmes	39%	8%	8%	4%	41%
	Hommes	36%	9%	18%	5%	32%
	Femmes	27%	5%	17%	3%	48%
	Hommes	21%	5%	34%	2%	38%
	Femmes	41%	27%	22%	2%	8%
	Hommes	40%	19%	34%	2%	5%

Source : INSEE- Enquête SINE entrepreneurs classiques cohorte 2018 1ère vague, France entière. Traitement ISM

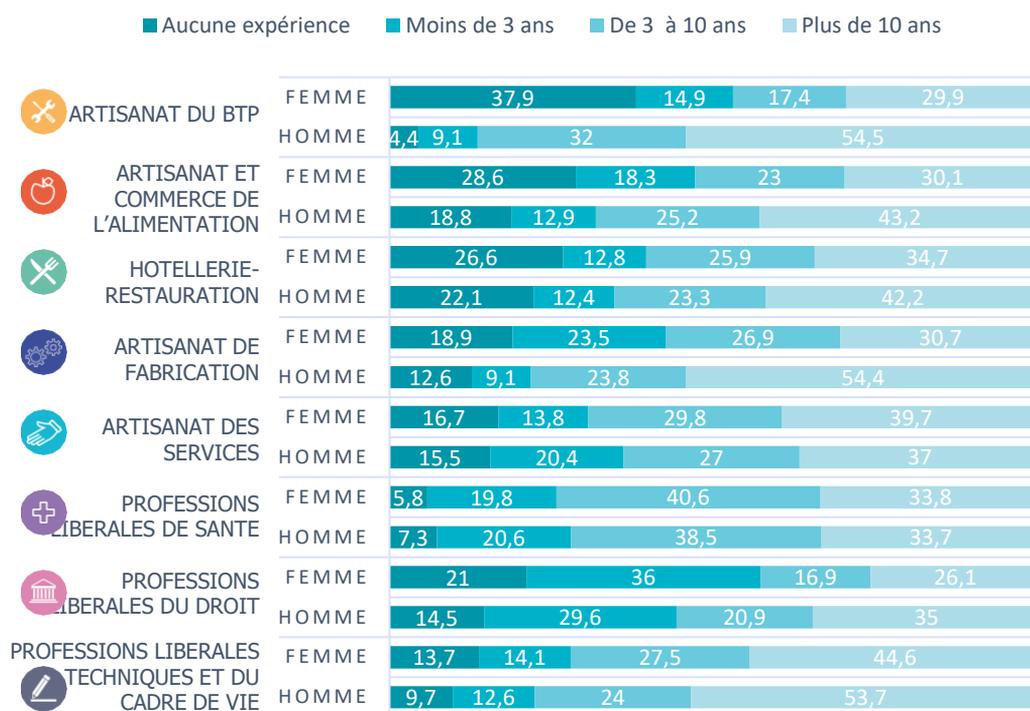
La durée d'expérience dans le métier des créatrices d'entreprise confirme les constats précédents. La part de créatrices d'entreprise sans aucune expérience est plus élevée que la part de créateurs, notamment dans l'artisanat du BTP (37,9% des femmes n'ont aucune expérience préalable dans le métier versus 4,4% des hommes) et dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (28,6% versus 18,8%).

Cette situation correspond à deux cas de figure possibles : soit la créatrice s'installe directement

après sa formation, soit elle se positionne dans la fonction de gestion et de vente, l'équipe salariée détenant les compétences métiers. Dans certains cas, il est également possible que la femme prenne la relève de son conjoint.

Deux secteurs de proximité font exception à cette règle : l'artisanat des services et les professions libérales de santé, où la durée d'expérience des créatrices d'entreprise est semblable à celle de leurs congénères masculins.

Durée d'expérience dans le métier avant la création d'entreprises



Source : INSEE- Enquête SINE entrepreneurs classiques cohorte 2018 1ère vague, France entière. Traitement ISM

10 Moins de financements mobilisés

A l'exception de l'artisanat des services et des professions libérales et techniques de cadre de vie, les femmes mobilisent un peu moins de moyens financiers que les hommes pour créer leur entreprise. L'écart concerne surtout les projets les plus capitalistiques, supposant une mise de fonds supérieure à 16.000 euros.

Les besoins en financement varient par ailleurs fortement d'un secteur à l'autre, en fonction des besoins d'équipement :

- Dans l'alimentation et l'hôtellerie-restauration, près de 60% des projets supposent un apport en financement supérieur à 16.000 euros.
- Dans les professions libérales de santé et du droit, la création d'entreprise mobilise en revanche dans 60% des cas moins de 4000 euros.

Moyens financiers nécessaires à la création d'entreprises dans les secteurs de proximité

		Aucun moyen financier	Moins de 4 000 €	De 4 000 à 16 000 €	Plus de 16 000 €
 Artisanat du BTP	Femmes	14%	35%	33%	15%
	Hommes	13%	29%	32%	27%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	3%	12%	27%	59%
	Hommes	5%	11%	24%	61%
 Hôtellerie-restauration	Femmes	5%	12%	24%	59%
	Hommes	4%	8%	23%	65%
 Artisanat de fabrication	Femmes	6%	17%	31%	45%
	Hommes	8%	16%	26%	50%
 Artisanat des services	Femmes	7%	16%	24%	53%
	Hommes	8%	23%	30%	39%
 Professions libérales du droit	Femmes	36%	32%	7%	26%
	Hommes	29%	21%	15%	35%
 Professions libérales de santé	Femmes	30%	30%	21%	20%
	Hommes	31%	24%	13%	32%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	9%	35%	31%	26%
	Hommes	14%	35%	33%	15%

Source : INSEE- Enquête SINE entrepreneurs classiques cohorte 2018 1ère vague, France entière. Traitement ISM

11 Les motivations : avant tout le désir d'indépendance

Concernant les motivations à s'installer « à leur compte », l'enquête complémentaire réalisée par l'U2P, l'ISM et MAAF auprès de 550 chefs d'entreprise artisanale, commerciale et libérale permet de dresser un palmarès des forces « motrices » pour l'entrepreneuriat des femmes.

La principale motivation citée (comme première motivation par la moitié des cheffes d'entreprises interrogées et, au total, par les deux tiers des répondantes) est le désir d'indépendance.

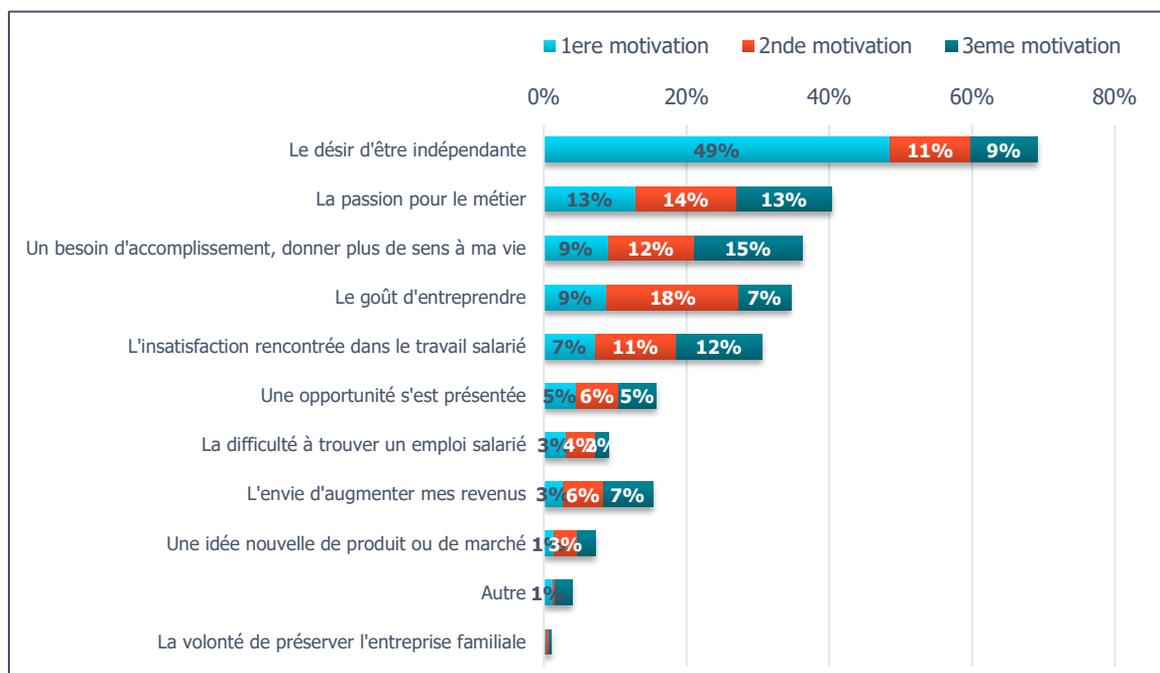
Pour certaines, le statut indépendant peut s'analyser comme un échappatoire au statut salarié : 30% des dirigeantes formulent

d'ailleurs l'insatisfaction rencontrée dans le travail salarié comme motivation à créer leur entreprise.

Les autres motivations « positives » sont soit d'ordre professionnel (la passion pour le métier), soit non économiques (un besoin d'accomplissement).

Peu d'installations sont subies (difficulté à trouver un emploi salarié : 9% des répondants). La motivation liée aux revenus est de même peu partagée (16%).

Qu'est ce qui vous a poussée à vous installer à votre compte, à créer ou reprendre votre entreprise ? (merci de hiérarchiser les trois principales motivations)



Source : enquête ISM/U2P/MAAF –janv 2022 – résultats provisoires – base 517 réponses exprimées

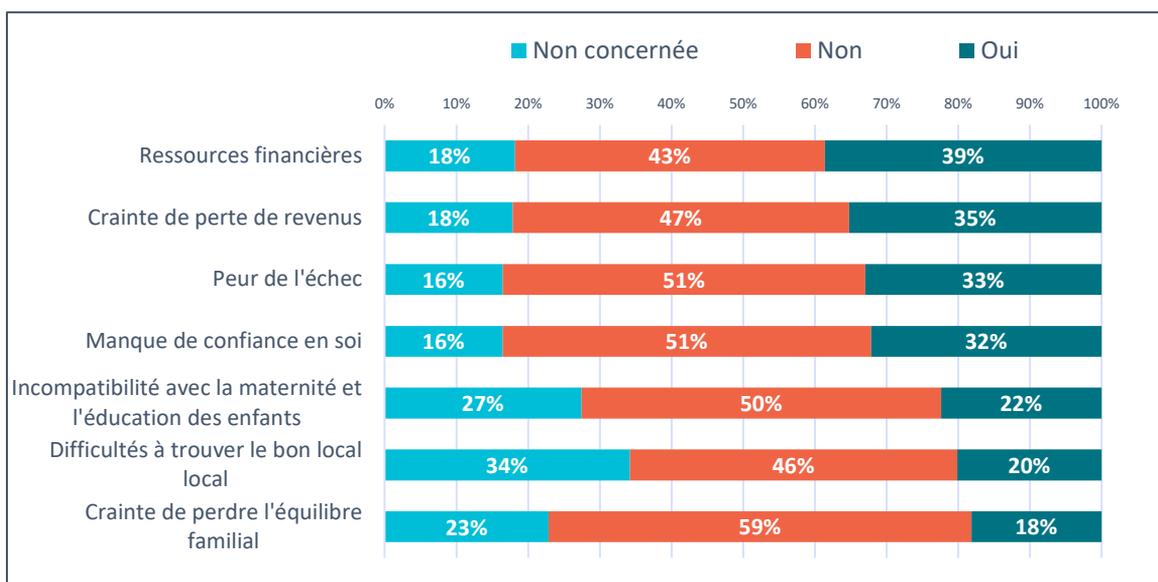
Les freins à la création d'entreprise sont nombreux : 60% des cheffes d'entreprise interrogées évoquent ainsi avoir repoussé leur projet d'installation.

Les principaux freins cités sont d'ordre financier et économique : quatre cheffes sur dix déclarent avoir manqué de ressources financières pour s'installer ; un tiers ont craint de perdre des revenus.

Un tiers des dirigeantes expriment également des freins d'ordre personnel et psychologique : peur de l'échec, manque de confiance en soi.

La problématique de la conciliation vie familiale/vie professionnelle a été un frein pour une dirigeante sur cinq environ.

Avez-vous repoussé ce projet d'installation pour les raisons suivantes ?



Source : enquête ISM/U2P/MAAF –janv 2022 – résultats provisoires – base 537 réponses exprimées

12 De nombreux parcours de reconversion

Si le niveau de formation des dirigeantes d'entreprise est élevé, elles sont nombreuses à ne pas avoir été formées dans le cadre de leur parcours scolaire et universitaire au métier exercé dans le cadre de leur entreprise.

L'enquête U2P/ISM/MAAF montre que la maturation du projet intervient majoritairement en cours de parcours professionnel : seules un tiers des dirigeantes interrogées ont formulé le projet de s'installer dès l'enfance (10%) ou en sortie de formation (20%), dès qu'elles ont abordé le monde du travail.

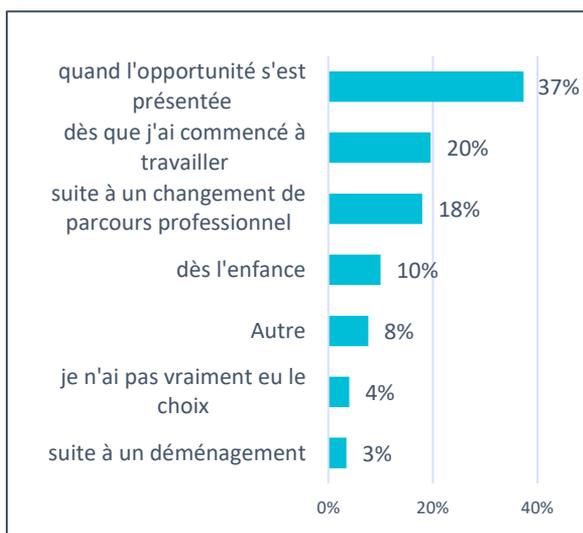
Pour près de 40%, c'est l'environnement personnel et professionnel qui a concouru à l'émergence du projet entrepreneurial, lequel est perçu comme une « prise d'opportunité ».

Comme cela a été évoqué précédemment, les projets contraints sont minoritaires. Environ 20% mentionnent un changement de parcours professionnel.

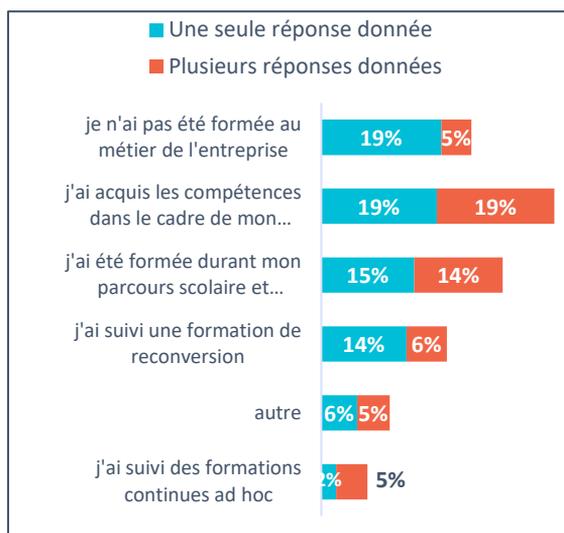
Les modalités de formation confirment l'importance des projets de reconversion :

- seules un tiers des dirigeantes interrogées ont été préparées à leur métier dans le cadre de leur formation initiale, souvent complétée par l'expérience professionnelle.
- un quart environ n'ont pas été formées « académiquement » au métier exercé ;
- 5% sont autodidactes, 5% ont bénéficié d'une transmission familiale (« autres modalités »), 10% environ ont suivi des formations continues ;
- 20% déclarent avoir suivi une formation de reconversion.

A quel âge avez-vous formulé le projet de vous installer à votre compte ?



Comment avez-vous été formée au métier de votre entreprise (plusieurs réponses possibles)



Source : enquête ISM/U2P/MAAF – janv 2022 – résultats provisoires – base 518 réponses exprimées

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES SALARIÉES

////////////////////



13 45% des salariés des secteurs de proximité sont des femmes, une part en hausse

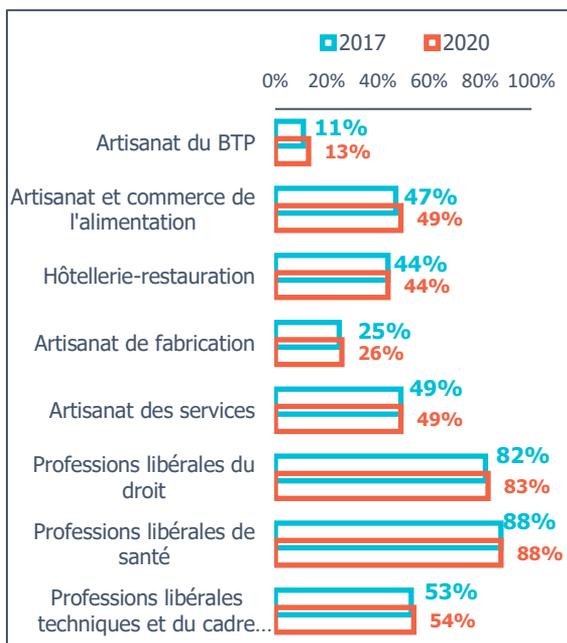
Les entreprises des secteurs de proximité emploient 1 660 000 femmes (soit 45 % du total des 3,7 millions de salariés dans ces secteurs). La féminisation des emplois s'est poursuivie ces trois dernières années (1.450.000 de femmes étaient salariées de ces secteurs en 2015, soit 43% des emplois salariés).

La plupart des familles d'activité sont concernées, exception faite de l'hôtellerie-restauration, de l'artisanat des services et des professions libérales de santé où la part des salariées est stable.

La part des femmes progresse plus fortement dans l'artisanat du BTP (de 11 à 13%) et dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (de 47% à 49%).

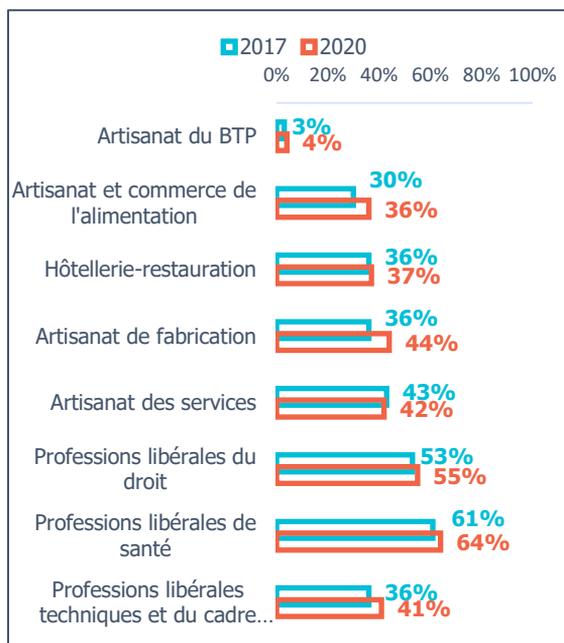
Les femmes restent globalement plus présentes parmi les salariés que parmi les dirigeants indépendants, et cela dans tous les secteurs sauf dans l'artisanat de fabrication (26 % des salariés sont des femmes, contre 44 % des dirigeants).

Part des femmes parmi les salariés d'entreprises de proximité Evolution 2017-2019



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2018. Traitement ISM. Les effectifs salariés comprennent les dirigeants affiliés au régime général, hors professions libérales de santé.

Part des femmes parmi les dirigeantes d'entreprises de proximité Evolution 2017-2020



Sources : AcoSS Sécurité Sociale des Indépendants 2020. Champ : indépendants du régime non salarié dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM. * Données DREES et SSI pour les professions libérales de santé.

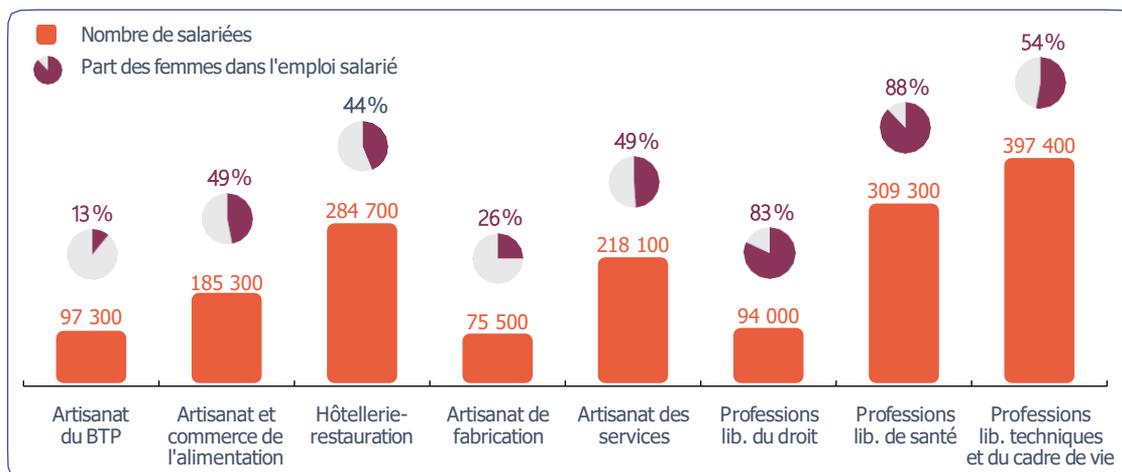
En volume, le secteur des professions libérales techniques et du cadre de vie est le premier secteur pour l'emploi salarié de femmes (avec un total de près de 400.000 salariées), devant les professions libérales de santé (309.300) et l'hôtellerie-restauration (285 000).

En part, de fortes disparités sont également observées entre les secteurs. Les salariés des activités libérales du droit et de santé sont très majoritairement des femmes (les femmes y représentent

respectivement 88 % et 83 % des salariés).

A l'inverse, les équipes salariées de l'artisanat du BTP et l'artisanat de fabrication restent majoritairement masculines. Une relative parité existe parmi les salariés de l'hôtellerie-restauration, l'artisanat et le commerce de l'alimentation, l'artisanat des services, les professions libérales techniques et du cadre de vie.

Nombre et part de salariées par secteur en 2019



Source: INSEE, DADS. Champ: postes non annexes au 31 décembre 2019. Traitement ISM.

Les effectifs salariés comprennent les dirigeants affiliés au régime général, hors professions libérales de santé.

14 Les choix de métiers restent centrés sur les services et les fonctions supports

Les salariées des secteurs de proximité exercent ainsi davantage des métiers de services ou occupent des postes dans les fonctions transversales de vente et de gestion-administration. Ainsi, le palmarès des métiers les plus occupés par les femmes dans ces secteurs place en tête les métiers de secrétaire, d'employée comptable, de vendeuse en alimentation et de coiffeuse. Dans les activités libérales, les métiers les plus occupés par des femmes (en nombre) sont ceux de préparateur en pharmacie et d'assistant dentaire, médical et vétérinaire.

La plupart de ces métiers sont fortement féminisés : les femmes y occupent souvent plus de 70 % des postes (97 % des secrétaires, 92 % des préparateurs en pharmacie, 77% des vendeurs, 79% des employés comptables, etc.).

Dans ce palmarès figurent également quelques métiers à recrutement plus mixte, principalement des métiers de l'hôtellerie-restauration : 37% des aides de cuisine sont des femmes, de même que 49 % des serveurs qualifiés et 57% des serveurs non qualifiés.

Principaux emplois salariés exercés par les femmes



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2019. Traitement ISM.

* Clé de lecture : 180 700 femmes exercent le métier de secrétaire dans le secteur de proximité en tant que salariée. Elles représentent 93 % des salariés actifs dans ce métier dans les secteurs de proximité

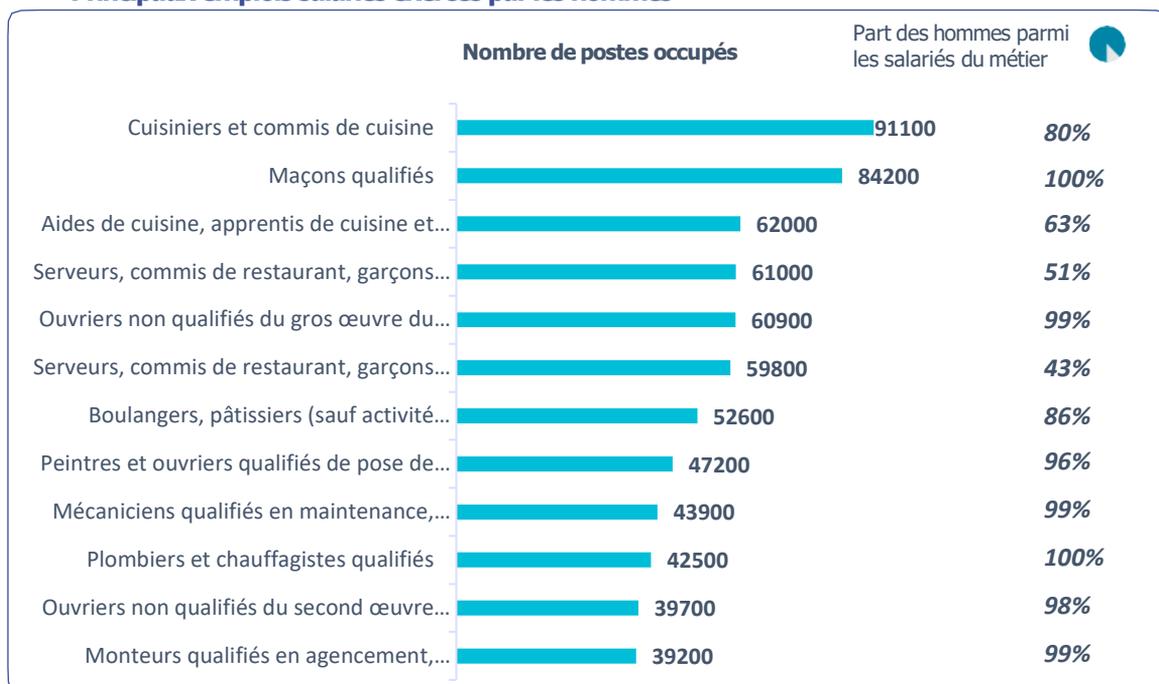
14 Les choix de métiers

Les principaux métiers exercés par des salariés hommes sont quant à eux les métiers d'ouvriers du BTP, où ils représentent plus de 95% des effectifs salariés.

On observe que les choix de métiers des hommes et des femmes varient au sein d'un même secteur.

Dans la boulangerie-pâtisserie par exemple, les hommes font plutôt le choix du métier de boulanger-pâtissier, alors que les femmes exercent majoritairement en tant que vendeuse. Dans l'hôtellerie-restauration, le métier de cuisinier est exercé dans 80% des cas par un homme, alors que la profession de serveur est à recrutement mixte.

Principaux emplois salariés exercés par les hommes



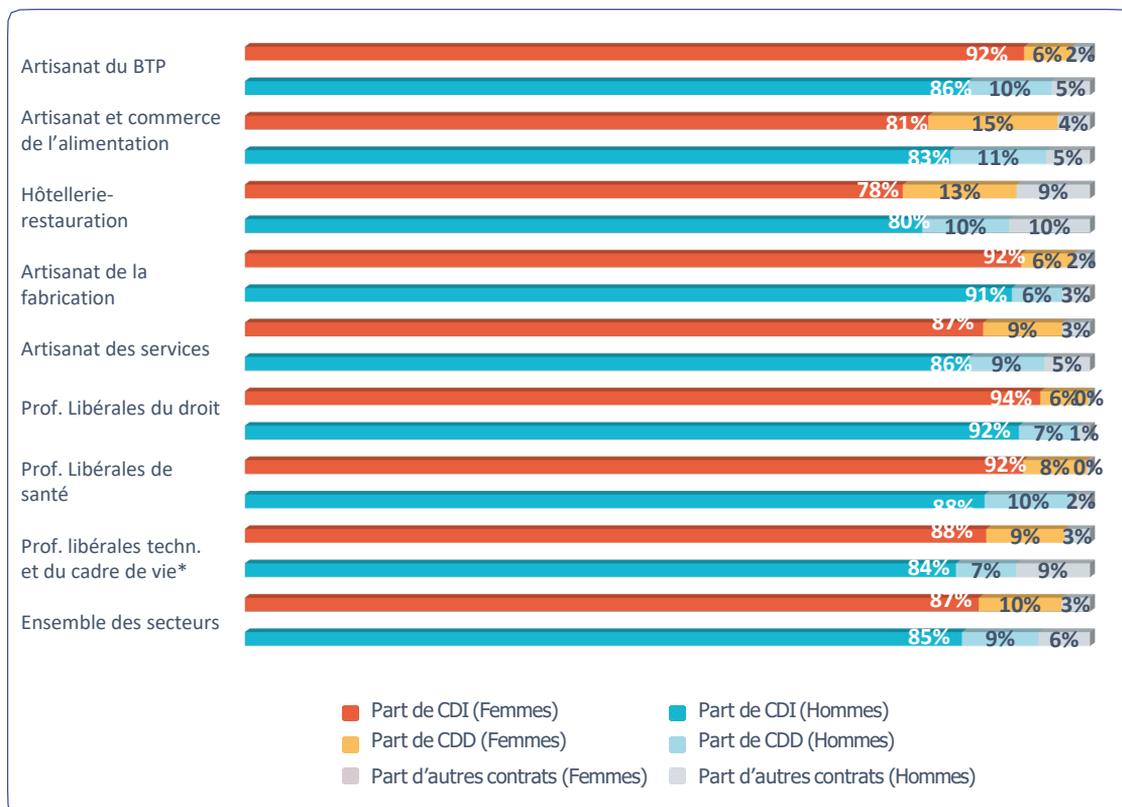
Source : INSEE, DSN. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2019. Traitement ISM.

15 Contrat de travail: plus de CDI et de temps partiel pour les salariées

Concernant les contrats de travail, la part des femmes en contrat à durée indéterminée est de 87%. Cette part a progressé depuis 2015 (elle était de 82%) et reste légèrement supérieure à celle des hommes (85%). Ce constat est valable pour la plupart des secteurs. Dans l'artisanat du BTP, la part de femmes en CDI est même supérieure de 6 points à celles des hommes.

Deux secteurs font exception : l'artisanat et le commerce de l'alimentation et l'hôtellerie-restauration. Ce résultat peut s'expliquer par la spécialisation des métiers : les femmes occupent principalement des postes de vente ou de service, peut-être plus sujets à la saisonnalité.

Part des salariés en CDI par secteur et type de contrat en 2019



Source : INSEE, DSN Champ : postes non annexes au 31 décembre 2019. Traitement ISM.

* Hors intermédiaires du commerce pour calculer la part des CDD.

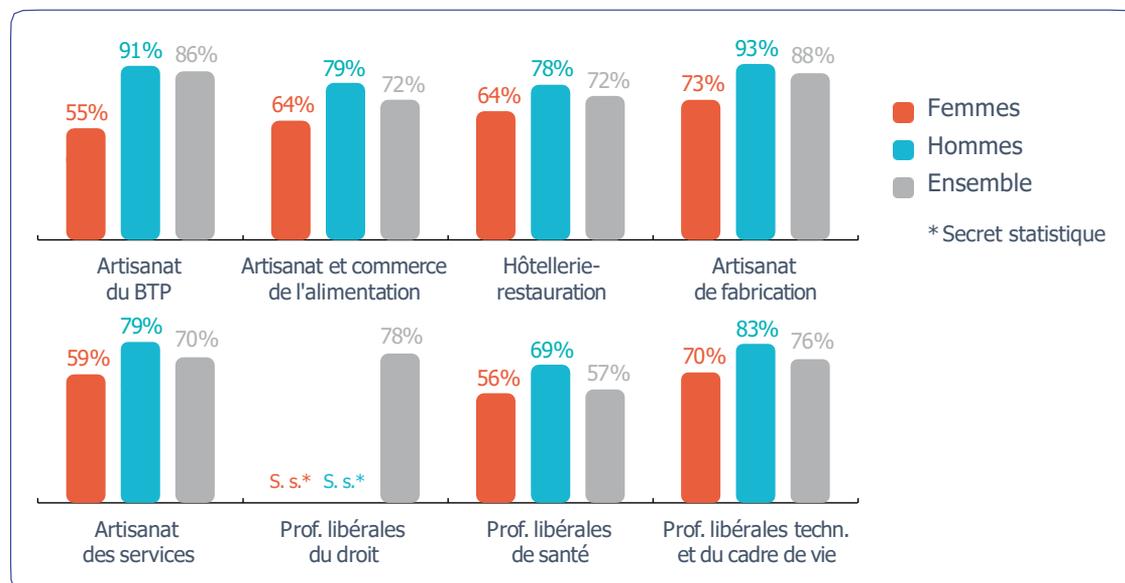
Les conditions relatives au temps de travail diffèrent de façon plus importante entre les hommes et les femmes : 64% des salariées occupent un poste à temps plein dans les secteurs de proximité, contre environ 85% des hommes. Cette disparité est présente dans l'ensemble des secteurs, notamment dans l'artisanat du BTP où il y a un écart de 36 points entre les femmes et les hommes.

Cet écart n'est toutefois pas propre aux secteurs de proximité et correspond aux conditions

observées globalement dans l'ensemble de l'économie.

La nature des métiers exercés par les hommes et les femmes explique en partie le décalage observé. En effet, le temps partiel est plus répandu dans certains métiers fortement féminisés comme la vente en alimentation, la coiffure ou le métier de préparateur en pharmacie. Dans certains cas également, le temps partiel peut être « choisi » par les femmes pour des raisons personnelles et familiales.

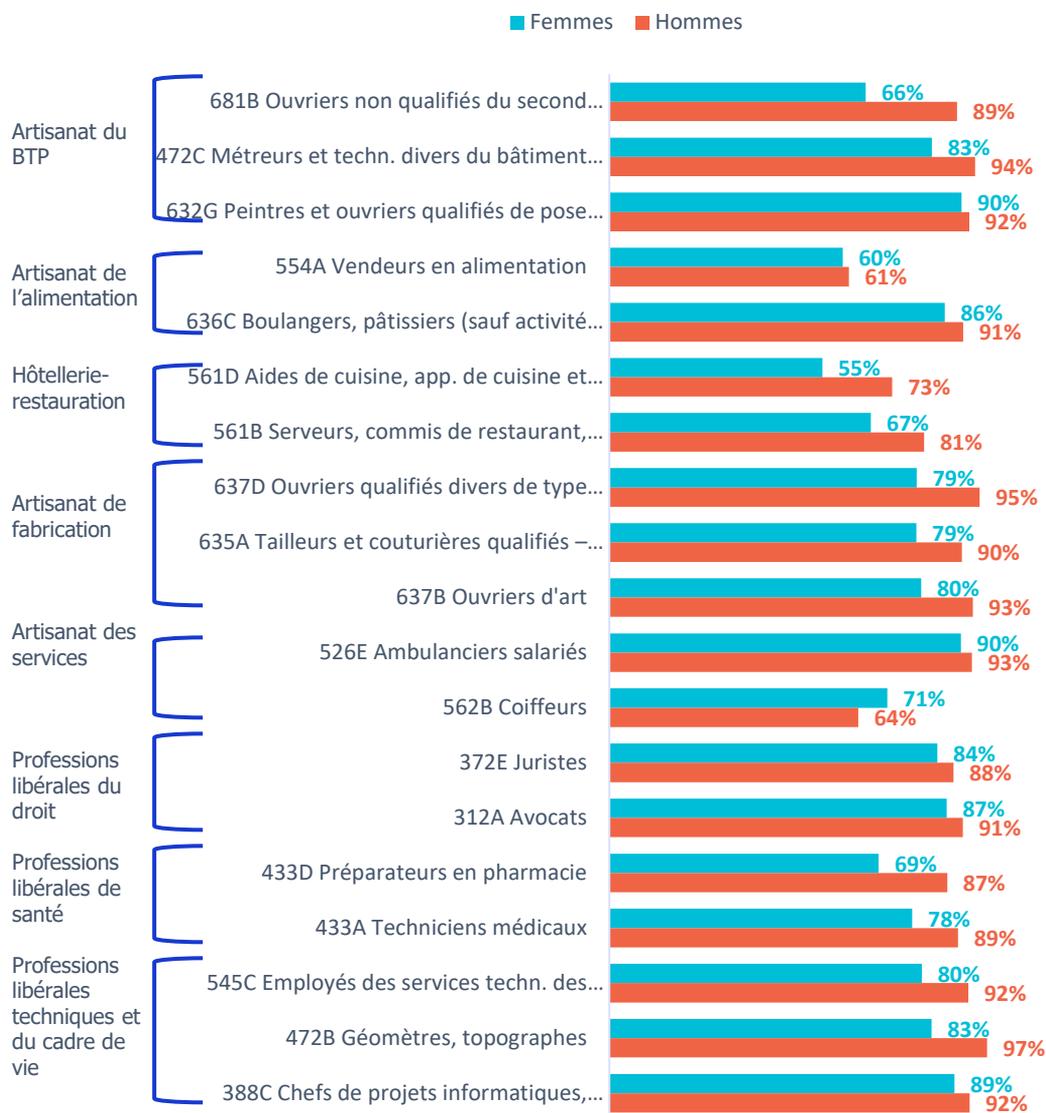
Part des salariés travaillant à temps complet



Source : INSEE, DSN. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2018. Traitement ISM.

III. Les salariées

Part des salariés travaillant à temps complet



Source : INSEE, DSN. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2018. Traitement ISM.

16 L'écart salarial H/F est stable

Concernant les conditions salariales, à poste et âge égal, l'écart salarial est au désavantage des femmes dans la plupart des métiers. Les métiers des secteurs de proximité ne font pas exception à cette tendance générale à tous les secteurs de l'économie : dans les entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de proximité, les femmes gagnent en moyenne 12,9% de moins que les hommes (cette part était de 13,2% en 2015).

Les écarts de salaire entre les salariés et les salariées sont variables selon le métier exercé. On constate également que l'écart progresse avec l'âge.

L'écart salarial est favorable aux femmes dans le métier de taxi. Il est nul parmi les professionnels exerçant les métiers de coiffeur, et faible parmi les chefs de projets informatiques (2%).

Écart salarial entre les salariés et les salariées par PCS et sexe

	Métiers	Ecart salarial hommes/femmes (% du salaire horaire net ETP)
 Artisanat du BTP	472C Métreurs et techn. divers du bâtiment et des travaux publics	-13%
	632G Peintres et ouv. qual. de pose de revêt. sur supports verticaux	-7%
	681B Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	-9%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	554A Vendeurs en alimentation	-5%
	636C Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)	-8%
 Hôtellerie-restauration	561B Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	-9%
	561D Aides de cuisine, app. de cuis. et employés poly. de la restaur.	-4%
 Artisanat de fabrication	635A Tailleurs et couturières qualifiés - travail du cuir	-12%
	637B Ouvriers d'art	-14%
	637D Ouvriers qualifiés divers de type artisanal	-12%
 Artisanat des services	526E Ambulanciers salariés	-5%
	562B Coiffeurs	0%
	642A Conducteurs de taxi	1%
 Professions libérales du droit	312A Avocats	s.s.**
	372E Juristes	s.s.**
 Professions libérales de santé	433D Préparateurs en pharmacie	-5%
	526B Assist. dentaires, médicaux et vétér., aides de techn. médicaux*	-40%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	388C Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	-2%
	472B Géomètres, topographes	-11%
	545C Employés des services techniques des assurances	-14%
Ensemble des entreprises des secteurs de proximité de moins de 20 salariés (toutes tranches d'âge)		-12,93%

Source : INSEE, DSN. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2019. Traitement ISM.

N.B. L'écart salarial est calculé selon le salaire net horaire moyen des salariés âgés de 30 à 49 ans, par PCS.

* Cette catégorie socio-professionnelle regroupe des métiers différents et plus ou moins féminisés : préparateurs en pharmacie, techniciens en laboratoires, en radiologie... ** s.s. = secret statistique

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES APPRENTIES

////////////////////



17 Près de 67 000 apprenties formées dans les secteurs de proximité

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, près de 213 800 apprentis ont suivi une formation en apprentissage au sein d'une entreprise de proximité, dont 67 000 femmes (soit 31 % des apprentis).

Ce nombre est en hausse globale (65000 apprenties en 2017/17), mais la part diminue (passant de 32% à 31%), en raison notamment d'une moindre représentation des femmes parmi les apprentis de l'hôtellerie-restauration et des services.

Comparativement à la structure actuelle des emplois salariés des secteurs de proximité (dont 45 % des postes sont occupés par des femmes), les jeunes femmes restent sous-représentées parmi les apprentis, sauf dans l'artisanat des services et dans les professions libérales de santé où cette part est similaire.

En nombre d'apprenties formées, ce sont les secteurs de l'artisanat des services, de l'artisanat et commerce de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration qui accueillent le plus d'apprenties (respectivement 24 200, 13 600 et 9 800). Mais la part de femmes parmi les apprentis est plus importante dans les professions libérales de santé (89% des apprentis sont des femmes), et dans les activités juridiques et judiciaires (75%).

Les tendances d'évolution de l'apprentissage ne permettent pas de « corriger » ces dernières années les écarts en matière de mixité des métiers. Un même travail d'étude serait à réaliser sur les autres voies de formation (scolaire, universitaire, professionnalisation...) particulièrement développées s'agissant notamment des formations libérales.

Nombre d'apprenties formées et part des femmes par secteur

	Nbre d'apprenties formées en 2019/20	Évolution 2016-17 21 2019/20	Part de femmes dans les apprentis du secteur en 2019/20
 Artisanat du BTP	2 600	+24 %	4 % =
 Artisanat et commerce de l'alimentation	13 600	+1 %	32 % ↗
 Hôtellerie-restauration	9 800	-17 %	35 % ↘
 Artisanat de fabrication	2 200	+16 %	17 % ↗
 Artisanat des services	24 200	+ 4 %	54 % ↘
 Professions libérales du droit	400	+ 100 %	75 % ↗
 Professions libérales de santé	6 600	+ 12 %	89 % ↗
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	7 500	+ 32 %	44 % ↘
Ensemble	67 000	+ 4 %	31 % ↘

Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP - SIFA.

IV. Les apprenties

Les choix actuels d'orientation des jeunes femmes en matière d'apprentissage tendent de fait à maintenir les spécificités d'exercice et le « genre » des métiers. La plupart des activités forment majoritairement des apprentis hommes, notamment dans les métiers du BTP et des services automobiles (près de 96 % des apprentis formés sont des hommes).

Inversement, quelques métiers forment essentiellement des apprenties, notamment au sein de l'artisanat des services : les soins à la personne (88 % de femmes), le commerce de fleurs (89 %) ou la

photographie (64 %).

Les apprenties sont également majoritaires dans les professions médicales (89 %) et en particulier les métiers d'auxiliaire vétérinaire (95 %) et de préparateur en pharmacie (95 %). De la même façon, dans l'artisanat de fabrication, les apprenties sont plus nombreuses à s'orienter vers des activités de fabrication d'articles divers (40%) ou les activités de textile, habillement (57 %).

Répartition des apprenties par sexe et par sous-secteur

	Nombre d'apprenties en 2019-2020	Part dans l'ensemble des apprentis
 Artisanat du BTP	2600	4 %
Cloisonnement, travaux de finition	1300	8 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	100	6 %
Démolition, terrassement, forages et sondages	100	4 %
Génie Civil	30	9 %
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	600	3 %
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	500	3 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	13 600	32 %
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	1 100	14 %
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	11 000	35 %
Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs et marchés	1 300	42 %
Fabrication de produits alimentaires	400	38 %
 Hôtellerie-Restauration	9 800	35 %

	Nombre d'apprenties en 2019-2020	Part dans l'ensemble des apprentis
 Artisanat de fabrication	2200	17 %
Fabrication d'articles divers (bijout., prothèse dentaire, facture instrument., etc.)	700	40 %
Fabrication de meubles	200	16 %
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	300	27 %
Papier, imprimerie, reproduction	100	26 %
Récupération	30	23 %
Réparation et installation de machines et d'équipements industriels	200	6 %
Textile, habillement, cuir et chaussures	200	57 %
Travail des métaux	500	10 %
Travail du bois	100	10 %
 Artisanat des services	24 200	54 %
Activités de réparation, hors automobile	100	19 %
Autres services	4000	71 %
Services automobiles	1100	7 %
Soins à la personne (coiffure, esthétique)	18 900	88 %
Transports	100	30 %
 Professions libérales du droit	400	75 %
 Professions libérales de santé	6 600	89 %
Activités de santé humaine non réglementées	100	46 %
Professions médicales	6 600	90 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	7 500	44 %
Activités comptables	3 200	56 %
Activités de conseil et de soutien aux entreprises (conseil en gestion, ingénierie, études techniques, études de marché, traduction, etc.)	1 700	32 %
Activités d'enquête	10	23 %
Agents de courtiers d'assurances	800	62 %
Architectes et géomètres	200	28 %
Formation et services personnels	800	67 %
Intermédiaires du commerce	100	39 %
Services informatiques	800	28 %
ENSEMBLE	66 900	31 %

Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA 2019-2020.

18 Métiers préparés : les apprenties font les mêmes choix que leurs aînées

En s'orientant massivement vers des diplômes comme ceux de préparateur en pharmacie d'auxiliaire vétérinaire, de coiffure, d'esthétique, ainsi que dans les diplômes de vente et de gestion, les apprenties confirment les choix de prédilection de leurs aînées. Ainsi, le palmarès des diplômes accueillant les plus grandes cohortes de femmes évolue peu ces dernières années.

Dans l'artisanat du BTP, les diplômes les plus féminisés sont le BTS assistant de gestion (87 %

d'apprenties) et le BP de Peintre-applicateur de revêtement (25 %).

La féminisation des recrutements d'apprentis se poursuit au sein des effectifs des CAP Pâtissier, CAP Peintre applicateur de revêtements. La mixité recule parmi les apprentis de l'hôtellerie-restauration, mais elle progresse parmi les diplômés de coiffure et de vente en alimentation (avec une meilleure représentation des hommes).

Principaux diplômes préparés par les apprenties en 2019-2020, par secteur

	Diplômes	Nbre d'apprenties en 2019-2020	Part des femmes dans l'ensemble des app. formés	Évol. de la part d'apprenties
 Artisanat du BTP	BTS Gestion de la PME	360	87%	↘
	CAP Peintre applicateur de revêtements	250	13%	↗
	BP Peintre applicateur de revêtements	220	25%	↗
 Artisanat et commerce de l'alimentation	CAP Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires	3 800	79%	↘
	CAP Pâtissier	2 300	35%	↗
	BacPro Commerce	1 200	65%	↗
 Hôtellerie-restauration	CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 800	49%	↘
	CAP Cuisine	2 200	20%	↘
	BP Arts du service et commercialisation en restauration	510	51%	↘
 Artisanat de fabrication	BTS Gestion de la PME	180	85%	↘
	BTM Prothésiste dentaire	150	59%	↗
 Artisanat des services	CAP Coiffure	7 400	83%	↘
	BP Coiffure	6 100	88%	↘
	CAP Esthétique cosmétique parfumerie	1 800	99%	↘
 Professions lib. du droit	BTS Notariat	80	79%	non significatif
	DUT Carrières juridiques	60	86%	non significatif
 Professions lib. de santé	BP Préparateur en pharmacie	6 100	91%	↗
	Auxiliaire spécialisé vétérinaire (GISPA SNVEL)	150	95%	↘
 Professions lib. techniques et du cadre de vie	Comptabilité et gestion (diplôme de DCG)	950	53%	↘
	Comptabilité et gestion (diplôme supérieur de DSCG)	620	51%	↗

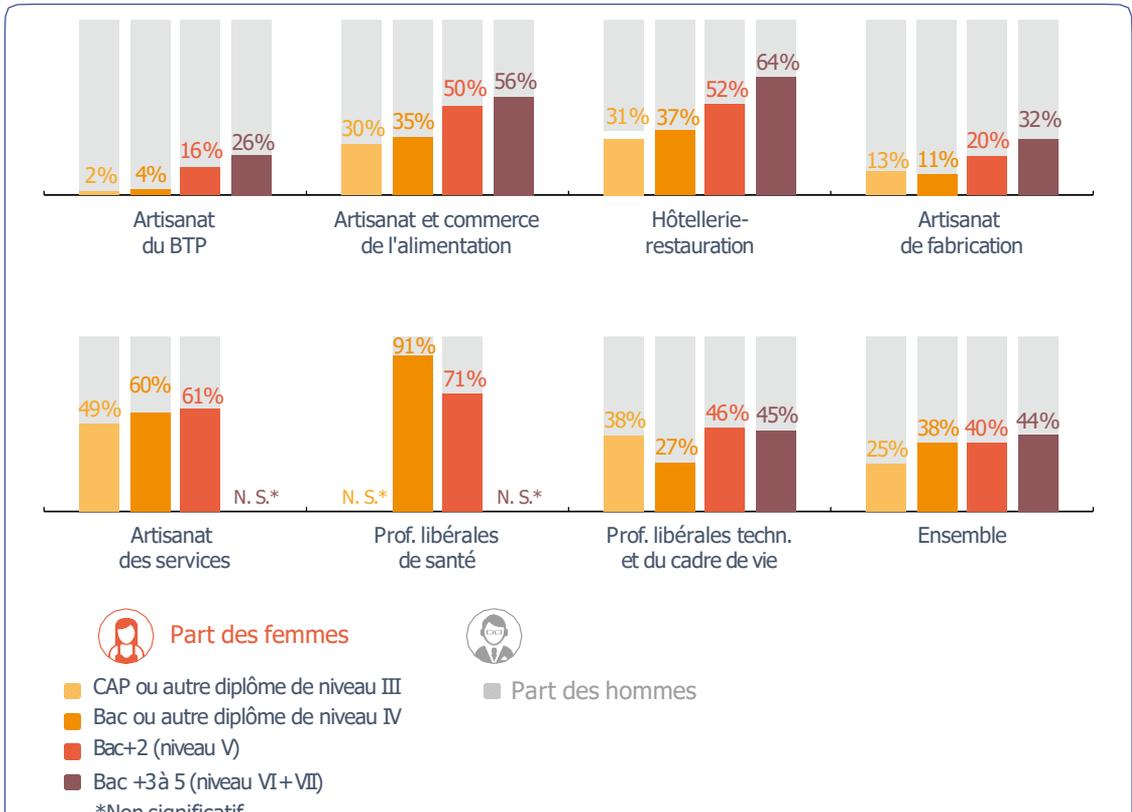
Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA en 2019-2020.

19 Les apprenties sont plus nombreuses dans les diplômes de niveau bac et supérieur

Une autre caractéristique se confirme : la part de femmes parmi les apprentis s'élève avec le niveau de diplôme préparé. Ainsi, les apprenties représentent 27 % des effectifs en niveau V, 39 % en niveau IV et 44 % en niveaux II et I. Cette tendance est particulièrement observée dans l'hôtellerie-restauration et dans l'artisanat (hors artisanat de services).

- Deux phénomènes l'expliquent :
- d'une part le fait que les femmes poussent plus loin leurs parcours scolaires;
 - d'autre part les choix de métiers : les diplômés de gestion, par exemple, se préparent le plus souvent à travers des BTS ou des diplômes de niveaux supérieurs.

Part des apprenties par niveau de diplôme



Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA en 2019-2020.

N.B. : l'effectif des apprentis au sein du secteur des professions libérales du droit est trop faible pour faire figurer les données ici. De même, quand les effectifs sont inférieurs à 100 dans le niveau de diplôme étudié, les données ne sont pas traitées (échantillon non significatif).

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

////////////////////



Méthodologie - Périmètre

Le périmètre analysé porte sur 392 codes d'activité transversaux à la Nomenclature d'Activités Française et regroupés en 8 grandes familles et 34 sous-secteurs (voir liste ci-dessous). Les unités prises en compte sont les entreprises de moins de 20 salariés dans ces activités (dénommées « entreprise des secteurs de proximité »), à l'exception de quelques codes de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales réglementées où c'est l'ensemble des entreprises qui est retenu.

La plupart des activités étudiées sont artisanales. En effet, seuls 64 codes sont extérieurs à l'artisanat: ceux de l'hôtellerie-restauration et du commerce alimentaire, ainsi que les secteurs des professions libérales.

CODES APE

CODES PRIS EN COMPTE par grands secteurs et sous-secteurs de l'artisanat, du commerce alimentaire, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales.

Artisanat du bâtiment et des travaux publics

- **Génie civil** : 4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z
- **Démolition, terrassement, forages, sondages** : 4311Z 4312A 4312B 4313Z
- **Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels** : 4120A 4120B
- **Maçonnerie générale, couverture, étanchéification** : 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E 8130Z
- **Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation** : 4321A 4321B 4322A 4322B 4329B
- **Cloisonnement, travaux de finition** : 4329A 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z

Artisanat et commerce de l'alimentation

- **Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacerie** : 1052Z 1071C⁽¹⁾ 1071D⁽¹⁾ 1082Z
- **Vianades et poissons** : 1011Z 1012Z 1013A 1013B 1020Z 4722Z 4723Z
- **Fabrication de produits alimentaires** : 1031Z 1032Z 1039A 1039B 1041A 1041B 1042Z 1051A 1051B 1051C 1051D 1061A 1061B 1062Z 1071A 1072Z 1073Z 1081Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z 1101Z 1102A 1103Z 1104Z 1105Z 1106Z 1107A 1107B
- **Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs, marchés** : 4711B 4711C 4721Z 4724Z 4725Z 4729Z 4781Z 5621Z

Hôtellerie-restauration

5510Z⁽¹⁾ 5610A⁽¹⁾ 5610C⁽²⁾ 5630Z⁽¹⁾

Artisanat de fabrication

- **Textiles, habillement, cuir et chaussure** : 1310Z 1320Z 1330Z 1391Z 1392Z 1393Z 1394Z 1395Z 1396Z 1399Z 1411Z 1412Z 1413Z 1414Z 1419Z 1420Z 1431Z 1439Z 1511Z 1512Z 1520Z
- **Travail du bois** : 1610A 1610B 1621Z 1622Z 1623Z 1624Z 1629Z
- **Papier, imprimerie, reproduction** : 1711Z 1712Z 1721A 1721B 1721C 1722Z 1723Z 1724Z 1729Z 1812Z 1813Z 1814Z 1820Z

(1) L'ensemble des entreprises est pris en compte pour ces codes.

(2) le code 5610C est partiellement artisanal. Pour ce code, ne sont prises en compte que les entreprises de moins de 20 salariés immatriculées au Répertoire des Métiers, ce qui permet d'exclure les chaînes de restauration rapide. En revanche, les emplois et apprentis des seules activités artisanales ne sont pas dénombrables.

CODES APE

Artisanat de fabrication (suite)

- **Matériaux de construction, chimie, verre et céramique** : 0729Z 0811Z 0812Z 0891Z 0892Z 0893Z 0899Z 0990Z 2011Z 2012Z 2013A 2013B 2014Z 2015Z 2016Z 2017Z 2020Z 2030Z 2041Z 2042Z 2051Z 2052Z 2053Z 2059Z 2060Z 2211Z 2219Z 2221Z 2222Z 2223Z 2229A 2229B 2311Z 2312Z 2313Z 2314Z 2319Z 2320Z 2331Z 2332Z 2341Z 2342Z 2343Z 2344Z 2349Z 2351Z 2352Z 2361Z 2362Z 2363Z 2364Z 2365Z 2369Z 2370Z 2391Z 2399Z
- **Travail des métaux** : 2410Z 2420Z 2431Z 2432Z 2433Z 2434Z 2441Z 2442Z 2443Z 2444Z 2445Z 2446Z 2451Z 2452Z 2453Z 2454Z 2511Z 2512Z 2521Z 2529Z 2530Z 2540Z 2550A 2550B 2561Z 2562A 2562B 2571Z 2572Z 2573A 2573B 2591Z 2592Z 2593Z 2594Z 2599A 2599B 2811Z 2812Z 2813Z 2814Z 2815Z 2821Z 2822Z 2823Z 2824Z 2825Z 2829A 2829B 2830Z 2841Z 2849Z 2891Z 2892Z 2893Z 2894Z 2895Z 2896Z 2899A 2899B 2910Z 2920Z 2931Z 2932Z 3011Z 3012Z 3020Z 3030Z 3040Z 3091Z 3092Z 3099Z
- **Fabrication de meubles** : 3101Z 3102Z 3103Z 3109A 3109B
- **Fabrication d'articles divers** : 2611Z 2612Z 2620Z 2630Z 2640Z 2651A 2651B 2652Z 2660Z 2670Z 2680Z 2711Z 2712Z 2720Z 2731Z 2732Z 2733Z 2740Z 2751Z 2752Z 2790Z 3211Z 3212Z 3213Z 3220Z 3230Z 3240Z 3250A 3250B 3291Z 3299Z
- **Réparation et installation de machines et d'équipements industriels** : 3311Z 3312Z 3313Z 3314Z 3315Z 3316Z 3317Z 3319Z 3320A 3320B 3320C 3320D
- **Récupération** : 3831Z 3832Z 3900Z

Services

- **Services automobiles** : 4520A 4520B 4540Z 7120A
- **Transports** : 4932Z 4942Z 8690A
- **Activités de réparations (hors automobile)** : 9511Z 9512Z 9521Z 9522Z 9523Z 9524Z 9525Z 9529Z
- **Soins à la personne** : 9602A 9602B
- **Autres services** : 4776Z 7420Z 8020Z 8121Z 8122Z 8129A 8129B 8292Z 9003A 9601A 9601B 9603Z

Professions libérales du droit

- **Activités juridiques et judiciaires** : 6910Z⁽¹⁾

Professions libérales de santé

- **Professions médicales** : 4773Z⁽¹⁾ 7500Z⁽¹⁾ 8621Z⁽¹⁾ 8622A⁽¹⁾ 8622B⁽¹⁾ 8622C⁽¹⁾ 8623Z⁽¹⁾ 8690B⁽¹⁾ 8690D⁽¹⁾ 8690E⁽¹⁾
- **Activités de santé humaine non réglementées** : 4774Z 8690F

Professions libérales techniques et du cadre de vie

- **Activités de conseil et de soutien aux entreprises** : 6621Z 6920Z 7022Z 7112B 7120B 7320Z 7430Z 7810Z 7830Z 7990Z 8299Z 7490A
- **Activités d'enquête** : 8030Z⁽¹⁾
- **Agents de courtiers d'assurance** : 6622Z⁽¹⁾
- **Architectes, géomètres** : 7111Z⁽¹⁾ 7112A⁽¹⁾
- **Enseignement et services personnels** : 8552Z 8559A 8559B 8899B 9609Z
- **Intermédiaires du commerce** : 4611Z 4612B 4613Z 4614Z 4615Z 4616Z 4617B 4618Z 4619B
- **Services informatiques** : 5829A 5829B 5829C 6201Z 6202A 6202B 6203Z 6209Z 6311Z 6312Z

(1) L'ensemble des entreprises est pris en compte pour ces codes.

Sources des données

Recensement de la population – INSEE

Le recensement de la population des individus localisés à la région en 2018 décrit les caractéristiques de chaque personne recensée, celles de son ménage ainsi que celles de sa résidence principale. Les réponses sont déclaratives. La population étudiée est celle des dirigeants (filtrée par les PCS : artisans, commerçants et assimilés, professions libérales et assimilés) dans les activités (NAF) des secteurs de proximité.

Emplois non salariés : URSSAF /Sécurité Sociale des Indépendants (SSI)

La base SSI, indépendants affiliés dans les secteurs de proximité ne comprenant pas d'indication sur la taille des entreprises, cette méthode conduit probablement à surestimer sensiblement le nombre d'indépendants dans le BTP et les activités de fabrication.

Emplois salariés

- INSEE, DADS : postes non annexes des entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de l'artisanat (hors 5610C) et postes non annexes de l'ensemble des entreprises pour l'hôtellerie-restauration. L'analyse des DADS permet de caractériser le profil des salariés et leurs conditions de travail. Les fichiers exploitables sont postérieurs à 2009, le dernier publié étant celui de 2019.

Apprentis : ISM, Tableau de l'apprentissage d'après l'enquête SIFA /MEN-MESR, DEPP

DEPP, enquête SIFA – cette enquête permet de dénombrer et de caractériser les apprentis en cours de formation au 31 décembre de chaque année scolaire et employés dans les entreprises des secteurs de proximité. L'institut Supérieur des Métiers en assure, par convention avec la DEPP, l'exploitation sur le périmètre des secteurs de proximité.

Enquête U2P, ISM, MAAF auprès de 550 dirigeantes de l'artisanat, du commerce et des professions libérales

Enquête inédite menée par voie électronique en janvier/février 2020 – Tous les secteurs de proximité sont représentés hormis les professions libérales de santé et du droit. L'enquête sera complétée en avril/mai par des entretiens qualitatifs permettant de caractériser les parcours des dirigeantes.

Règles générales du secret statistique

On ne peut diffuser dans les DADS aucune case :

- comportant moins de 5 salariés ou postes.
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.



En partenariat
avec



U2P - Union des Entreprises de Proximité
53, rue Ampère 75017 PARIS
u2p-france.fr

